

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA NIÈVRE  
22 AVRIL 2017**

**ACCUEIL - M. Bernard PERRIN**

Pour ma première Assemblée Générale en tant qu'administrateur et président de la FDC, j'ai l'honneur et le plaisir en ce 22 avril 2017 de vous accueillir, chers adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre, et d'ouvrir avec vous l'Assemblée Générale ordinaire 2017.

En cette année de réserve électorale, les représentants de l'Administration sont officiellement absents et nous le regrettons. Permettez-moi, mes chers amis, de saluer en votre nom nos invités et de les remercier de leur présence :

Mme Anne EMERY-DUMAS, Sénatrice

M. Daniel BARBIER, Vice-président du Conseil Départemental de la Nièvre, représentant  
M. Patrice JOLY, Président du Conseil Départemental de la Nièvre

M. Sylvain MATHIEU, Conseiller Régional

M. Xavier MOREL, adjoint au Maire de Nevers, délégué à la communication, au tourisme  
et aux relations extérieures, représentant M. Denis THURIOT, maire de Nevers

Mme Elisabeth GAUJOUR-HERAULT, Présidente des communes forestières

M. Éric BERTRAND, Président de la Chambre d'Agriculture

M. Christian GUYOT, Vice-président du Parc Régional du Morvan

M. Alban de MONTIGNY, Président du Syndicat des propriétaires forestiers nivernais

M. Olivier LAPORTE, Délégué Cantonal en charge du dossier chasse à la FDSEA,  
représentant M. Stéphane AUROUSSEAU, Président de la FDSEA

M. Jean Philippe PANIER, Président de la Fédération de Pêche de la Nièvre

M. Marcel MILLERET, Administrateur à la Fédération de la Pêche de la Nièvre

M. Jean de GESNAIS, Groupement des Propriétaires et Exploitants d'Etangs

M. Fabien CHAUDRE, Inspecteur du Permis de Chasser

M. François-Hugues de CHAMPS, Président de la Fédération des Chasseurs du Cher

M. Roger PASQUET, Administrateur, représentant M. Guy SOALHAT, Président de la  
Fédération des Chasseurs de l'Allier

M. Roger GABORET, représentant M. Alain MACHENIN, Président de la Fédération des Chasseurs du Loiret

Mesdames et Messieurs les Présidents des associations de chasse spécialisée et des GIC,  
Madame et Messieurs les louvetiers, et leur Président Gérard CHALANDRE,  
Messieurs les représentants des éleveurs de gibiers,  
Messieurs les estimateurs,  
Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la Fédération, les bénévoles et nos amis les sonneurs.

**Nous ont demandé de bien vouloir les excuser,**

M. Joël MATHURIN, Préfet de la Nièvre,

Mme Martine CARRILLON-COUVREUR, Députée de la Nièvre

M. Christian PAUL, Député de la Nièvre

M. Patrice JOLY, Président du Conseil Départemental de la Nièvre, représenté par M. Daniel BARBIER, Vice-président du Conseil Départemental

M. Denis THURIOT, maire de Nevers, représenté par M. Xavier MOREL, adjoint au Maire, délégué à la communication, au tourisme et aux relations extérieures

M. Stéphane AUROUSSEAU, Président de la FDSEA, représenté par M. Olivier LAPORTE, Délégué Cantonal en charge du dossier chasse à la FDSEA

M. Yves LAPLACETTE, délégation Régionale Bourgogne de l'ONCFS,

Le Capitaine Bruno PEYRON, Commandant Adjoint de la Compagnie de Gendarmerie de Nevers

Le Chef d'Escadron Daniel CLINCHAMPS, Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Cosne Sur Loire

M. Jean François BERTRAND, Directeur Agence Bourgogne OUEST de l'ONF

M. Patrice JOLY, Président du Parc Naturel Régional du Morvan

M. Bernard BOISSIERE, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Nièvre

M. L'Inspecteur Académique de la Nièvre

M. Le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Nièvre, et M. Jean François JONDEAU, son Inspecteur

M. Guy SOALHAT, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Allier, représenté par M. Roger PASQUET, administrateur

M. Olivier LECAS, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Yonne

M. Jacques PELUS, Président de la Fédération des Chasseurs de la Saône et Loire

M. Pascal SECULA, Président de la Fédération des Chasseurs de la Côte d'Or

M. Alain MACHENIN, Président de la Fédération des Chasseurs du Loiret, représenté par M. Roger GABORET.

Je remercie la ville de Nevers et son maire, Monsieur Denis THURIOT, pour nous accueillir au centre Expo et pour l'effort financier qu'il a bien voulu faire sur la location du site, en attendant pourquoi pas une gratuité pour l'année prochaine ! Merci Monsieur MOREL pour ce que vous pourrez faire.

Avant de débiter nos travaux, je vous demande de bien vouloir vous lever afin que nous prenions quelques instants pour avoir une pensée pour nos proches, les chasseurs qui nous ont quittés cette année, et tout particulièrement Jean-Paul HERAULT, Jean-Michel DUDRAGNE et Dominique TURPIN.

Je vous remercie.

Nous tâcherons de clore nos travaux pour midi, même avant si cela est possible. Pour vous aider à suivre les exposés financiers, un document a été mis à votre disposition à l'entrée de la salle présentant le tableau de l'exercice comptable passé, celui de la période en cours et le budget 2016-2017. Les échanges dans la salle seront les bienvenus après chaque intervention, dans la limite, bien sûr du temps disponible.

Des micros sont d'ailleurs à votre disposition. En prenant la parole, merci de vous identifier.

Il reste à désigner le Bureau de cette assemblée. Je vous propose de désigner à cet effet les deux secrétaires du Bureau du Conseil d'administration, Robert LEMOINE et Jean-Philippe PUECH.

### **Adoption PV 2016**

Le procès-verbal de l'AG 2016 a été mis en ligne sur le site Internet de la FDC et est affiché dans le hall du Parc Expo. Aucune remarque n'a été apportée. Je vous propose de passer à son adoption : qui est contre ? **Personne**. Qui s'abstient ? **Personne**. Je vous remercie.

### **M. Xavier MOREL**

Tout d'abord je tenais à excuser M. le Maire qui n'a pu se rendre à votre Assemblée Générale mais il a tenu à ce que nous soyons présents, nous, la ville de Nevers donc moi en l'occurrence et je tiens à remercier Yolande FREMONT qui était jusqu'à présent tous les ans, présente à votre réunion. Donc comme l'a dit M. le Président, je suis le deuxième adjoint en charge du tourisme, de l'attractivité, de la communication et des relations extérieures. Vous allez me dire, quel rapport avec la chasse ? Apparemment aucun, si ce n'est que j'ai beaucoup d'amis chasseurs puisque j'ai fait un BTS en techniques agricoles et gestion d'entreprises, BTS TAGE pour ceux qui connaissent, et comme tout le monde le sait, les agriculteurs sont à 90/95 % des chasseurs. J'ai eu l'occasion, effectivement, à de nombreuses reprises de les suivre avec mon appareil photo et mon chien puisque j'ai

toujours eu des chiens de chasse. Ceci m'occasionne pas mal de problèmes, je suis le plus souvent en train de leur courir après parce que j'habite à la campagne où il y a pas mal de sangliers et de lapins donc je suis constamment en train de courir après mes chiens.

En ce qui concerne l'attractivité, la chasse en fait partie. Vous savez que nous sommes dans un département et une agglomération qui perdent des habitants et c'est compliqué si on veut faire revenir du monde. On était hier, en réunion, justement sur une commission de l'attractivité, du marketing territorial et dans ce cadre-là, la chasse en fait partie. Effectivement, ça peut être pour certaines personnes qui vivent dans des agglomérations, un certain ras-le-bol, un certain besoin de changer de vie et de venir, pourquoi pas, dans la Nièvre. C'est ce que nous allons nous efforcer de faire puisque la chasse se porte bien, nous avons du gibier, vous êtes de plus en plus nombreux à en croire les chiffres que m'ont donnés votre Président et votre Vice-président concernant le nombre de licenciés à votre Fédération. C'est très positif.

Je tiens à remercier les bénévoles parce que votre Vice-président m'a dit: « Je fais 5 à 6 heures par jour, 6 jours par semaine toute l'année. C'est un métier de retraité. » Donc merci à tous les bénévoles. Je sais que ce n'est pas évident de donner de son temps, de donner de ses week-ends au détriment quelques fois de la vie personnelle, de la vie professionnelle, de la vie familiale donc je vous propose d'applaudir tous les bénévoles qui font partie des membres du bureau parce que c'est vraiment un très gros travail, surtout avec plus de 9 000 membres. Merci à vous et merci à eux et je vous souhaite à l'avance une excellente Assemblée Générale et comme l'a dit M. le Président, je vais rester avec vous jusqu'à 9 h 45, 9 h 50 parce que je voudrais écouter le rapport moral puis je partirai de votre Assemblée Générale.

J'ai bien entendu M. le Président votre demande de gratuité, je verrai ce que je peux faire. Je suis comme tous les élus, j'essaie d'être un facilitateur de tous les projets quels qu'en soient les porteurs. C'est avant tout le rôle que doit avoir chaque élu, être un facilitateur de tous les projets quels qu'en soient les porteurs.

Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale, merci à vous et surtout merci à tous les bénévoles.

### **RAPPORT MORAL ET ACTIVITÉ - M. Bernard PERRIN**

Après une Assemblée générale 2016 un peu houleuse, je souhaite que nos travaux se déroulent dans une ambiance apaisée. C'est dans cet esprit que j'ai pris la présidence de la Fédération, le 1<sup>er</sup> juillet dernier avec plusieurs axes majeurs :

- Défendre l'intérêt des chasseurs nivernais et tous les modes de chasse,
- Donner une réelle place aux associations de chasse spécialisées dans les travaux de la fédération,
- Que la chasse soit respectée ! C'est du reste dans ce cadre que nous avons décidé de renommer le siège social de la fédération, qui s'appelle dorénavant Maison de la Chasse, de la Nature et de la Faune Sauvage. N'ayons pas peur de nous afficher en tant que chasseurs, notre crédibilité n'a pas lieu d'être remise en cause.

Depuis 3 ans, la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, comme une petite dizaine d'autres départements depuis, s'est lancée dans l'opération permis à 0 €. Cette opération est très consommatrice en temps de travail, eu égard au nombre de candidats à former à l'examen du permis de chasser. Certains adhérents se plaignent de ne pas voir assez les agents sur le terrain, mais ils ne peuvent malheureusement pas assumer

les formations du permis de chasser la semaine et des missions de police de la chasse le reste du temps. Des choix sont à faire. Les frais liés à cette opération PERMIS à 0 € ont pour l'année 2015/2016 représenté 34 282 €, frais qui seront directement pris sur les réserves de la Fédération, comme l'Assemblée Générale 2016 en a délibéré. Cette opération est une véritable réussite sur plusieurs points. En effet, 85 % des personnes continuent de chasser dès la deuxième année, taux identique à celui que nous avons avant l'opération permis à 0 €. Ce taux méritera d'être suivi dans les prochaines années.

Autre réussite : la formation du permis de chasser. Avec 321 candidats reçus en 2016, 75 % ont obtenu l'examen du permis de chasser. Je voudrais à cet instant féliciter Monsieur Fabien CHAUDRE, notre inspecteur du permis de chasser, ici présent, l'ensemble des formateurs, qu'ils soient salariés ou bénévoles, pour la qualité du travail effectué, la Nièvre disposant, et de loin, du meilleur taux de réussite parmi l'ensemble de départements inscrits dans le cadre du permis à 0 €.

Ce regain de candidats au permis de chasser nous permet de connaître une augmentation du nombre de nos adhérents, troisième point de satisfaction. Avec 8045 adhérents annuels, nous retrouvons cette année le nombre de permis d'il y a 4 ans.

Couplé au nombre de permis temporaires, nous connaissons une dynamique du nombre global de nos adhérents, puisque nous avons franchi cette année la barre des 9500 adhérents, quatrième point de satisfaction. Pour un département perdant malheureusement 1.7 % de sa population chaque année, nous pouvons réellement être satisfaits de cette courbe, qui nous conforte dans l'idée que la chasse a toute sa place dans un département rural comme le nôtre.

L'opération Permis à 0 € est donc effectivement une véritable réussite. Avec 425 places réservées auprès de l'ONCFS cette année, 230 sont d'ores et déjà occupées. Nous venons de distribuer un peu plus de 300 dossiers lors de la foire Expo, ce qui nous laisse à penser que nous bouclerons notre stock de places disponibles durant l'été. Humainement parlant, cette opération est en revanche lourde et usante en interne, c'est pourquoi nous ne dépasserons pas ce nombre de places disponibles. Je vous propose, chers amis, de reconduire cette opération l'année prochaine, le vivier de nouveaux chasseurs n'étant toujours pas épuisé.

Venons-en au guichet unique, étroitement lié à la formation du permis de chasser. Votre fédération a été auditée l'été dernier et le sérieux du travail effectué par Véronique, notre régisseuse, a été très nettement souligné par la Direction Départementale des Finances Publiques. Les volumes financiers engendrés par la validation du permis de chasser et le refus de délivrance de la validation aux personnes interdites d'armes, couplé au non remboursement de la taxe d'état, nous ont valu quelques pics d'angoisse et d'adrénaline, auquel il est nécessaire d'y mettre un terme. A cet effet, et sur demande de l'Administration, l'encaissement des validations de permis de chasser ne se fera plus qu'avec des paiements par chèque, carte bancaire, ou mandat cash. Plus aucun paiement en espèce ne sera accepté, au niveau de la Régie. Pour aider les personnes qui souhaitent payer avec leur carte bancaire mais qui ne disposent pas d'internet, une borne sera installée dans le hall de la Maison de la Chasse avec une note explicative pour que vous puissiez accéder à cette forme de validation, bien entendu de l'aide pourra être demandée à l'accueil.

Le souci de formation des chasseurs nivernais occupe une place importante dans les préoccupations de la Fédération. Nous souhaitons apporter un savoir complémentaire, de qualité et gratuit à nos adhérents. Au total cette année, 14 formations aux thématiques différentes sont proposées, du tir des corbeaux, à la chasse accompagnée, en passant par la lecture d'ailes de bécasses...

La version mobile du site Internet, plus ergonomique et avec de nouveaux contenus, a été livrée à l'été 2016. La fréquentation du nombre de visiteurs est toujours en augmentation, en particulier la rubrique déclarations de prélèvements qui connaît un vif succès.

A mi-chemin entre la communication et le respect de l'environnement, nous retrouvons l'Opération Loire Propre. Encadrée au niveau national par la Fondation Pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage et déclinée au niveau départemental par les chasseurs de gibier d'eau et l'ensemble de ses partenaires, la Nièvre y participe depuis son début. Cette année encore, 250 participants ont ramassé 60 m<sup>3</sup> de déchets.

La Fédération s'investit également avec beaucoup de mal pour veiller à l'intérêt de la chasse dans l'ensemble des dossiers environnementaux : Natura 2000, Schéma de Cohérence Ecologique... Le professionnalisme de la FDC à ce sujet en fait un partenaire privilégié et un interlocuteur incontournable du monde rural nivernais.

Le massif des Bertranges fait partie des 6 sites nationaux où un programme SYLVAFaune a été mis en place, en partenariat avec les forestiers privés et publics, sous le pilotage de l'ONCFS. L'idée de ce programme était de mettre en place des outils de suivi partagés, d'en faire une analyse partagée et de définir des objectifs partagés. Nous avons jusqu'à une quinzaine de jours des inquiétudes sur l'analyse faite des données et des objectifs à définir.

En effet, 2017 a été la troisième année de récolte des données inscrites dans un protocole validé. Nous avons fait le très agréable constat de voir l'Office National des Forêts faire une analyse identique à la nôtre des données et demander un très net recul de ses demandes de plan de chasse, nous y reviendrons plus loin, dans le rapport technique. Je tiens à remercier ici Jean-François BERTRAND, le directeur de l'ONF, pour sa lucidité et l'orientation donnée cette année à la gestion des grands cervidés sur le massif des Bertranges. Reste le sujet des chevreuils, qui abrutissent les régénérations et pour lesquels nous devons nous doter d'un indice de performance fiable permettant de mieux juger l'évolution de la population au sein de son milieu.

Autre sujet lié au grand gibier, le sanitaire, même si l'actualité des hivers derniers a davantage concerné les migrateurs, avec la grippe aviaire. Près de 1000 prélèvements sur la grande faune sauvage ont été effectués depuis 6 ans dans notre département, ces prélèvements ont intégré une banque de données nationale. Depuis la mise en place de la sérothèque, des études ponctuelles ont été effectuées à partir de ces kits. IBR, Brucellose, maladie de Schmollenberg, pestivirus, maladies à tiques, autant de résultats négatifs sur les échantillons de la faune sauvage. A ce jour, notre faune sauvage ne peut donc pas être incriminée d'une quelconque responsabilité de contamination auprès de l'élevage nivernais.

La campagne 2017/2018 verra la mise à disposition pour les responsables de chasse d'un contrat d'assurance « ORGANISATEUR DE CHASSE ». Il est de notre rôle de rappeler aux responsables de chasse le caractère extrêmement recommandé de disposer de ce type d'assurance. Nous avons à la Fédération étudié plusieurs contrats (GROUPAMA, AXA et MMA). Et nous sommes à même de vous informer que le contrat AXA proposé par le cabinet SEVESTRE, déjà mandataire pour la Responsabilité Individuelle du Guichet unique, est celui qui propose un rapport Garanties / Prix des plus corrects. Une information à ce titre sera envoyée aux responsables de chasse début mai avec l'envoi des arrêtés de plan de chasse.

Je souhaite aborder rapidement les changements régionaux et nationaux que rencontrent les structures de la chasse française. Avec le regroupement notamment des 8 départements (Jura, Haute-Saône, Doubs, Territoire de Belfort, Côte d'Or, Yonne, Saône et Loire et Nièvre) qui composent désormais la région Bourgogne Franche-Comté, notre président régional Pascal SECULA, de la Côte d'Or, a été élu dernièrement pour défendre nos intérêts et nous lui apportons toute notre confiance. Quant à la structure nationale qui est en train de muter sur différents points, nous soutenons la nouvelle équipe dirigée par son Président Willy SCHRAEN, et croyez-moi, cela ne vas pas être facile avec le beau cadeau qui nous a été fait par nos hommes politiques en place : la création de la fameuse AFB, Agence Française pour la Biodiversité, véritable structure dirigée par des anti-chasses notoires.

Enfin, au terme de ce rapport d'activité, je me dois de conclure sur un dossier qui nous occupera beaucoup dans les prochains mois, à savoir le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Dès le mois de mai 2017, nous réaliserons le bilan du Schéma 2012/2018, nous entamerons ensuite la période de concertation avec nos partenaires et les associations de chasse spécialisée, avant de procéder à la phase de rédaction durant l'hiver. L'Assemblée Générale 2018 verra l'approbation des mesures phares du prochain Schéma, avant que la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage ne se prononce et que Monsieur le Préfet ne le valide. Alors, amis chasseurs, nous attendons vos suggestions. N'oublions pas que ce document nous servira de ligne conductrice pour les 6 prochaines années. Il nous faudra produire un document de qualité, où la chasse, la gestion des espaces et des espèces trouvera toute la place qu'elle mérite dans un département rural comme le nôtre.

Nous allons mettre au vote la reconduction de l'opération « Permis à 0 € » pour la saison prochaine. Qui est contre ? **Personne**. Qui s'abstient ? **Personne**. Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à l'étape qui peut-être vous semblera moins agréable, mais elle est indispensable : les comptes. Je laisse la parole à notre Trésorier, Michel RAPIAT.

### **RAPPORT FINANCIER - M. Michel RAPIAT**

Je vais vous présenter le rapport financier de l'exercice 2015/2016. Il concerne les comptes de votre Fédération du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016.

Globalement, les volumes générés par votre Fédération représentent 2 040 959 € se répartissant à hauteur de 52 % pour le Service Général et 48 % pour le Service Dégâts.

Les deux comptes étant juridiquement dissociés, nous examinerons le détail de chaque service.

Concernant le Service Général, le budget RECETTES a été largement réalisé (+ 51 000 € par rapport au prévisionnel). Pour ce qui est du budget DEPENSES, nous vous rappelons la résolution n° 5 prise lors de l'Assemblée Générale 2016 à savoir « le financement de l'opération « permis à 0 € » directement par les Réserves du Service Général ». Il n'est donc pas pris en compte dans cette présentation. De ce fait, le budget des dépenses a été maîtrisé et largement couvert par le surplus de 5 % des recettes (augmentation du nombre de validations du permis de chasser suite au maintien de nos tarifs et à l'opération PERMIS à 0 €). Le résultat du Service Général se solde donc par un résultat positif de 21 562 €.

Les charges du Service Général sont en légère hausse de 29 058 € par rapport au budget. Cette augmentation s'explique par des moyens de formation (cartouches, plateaux...) plus importants afin de pallier à la formation de 400 candidats au permis de chasser au lieu des 180 les années précédentes, le recours à du personnel intérimaire suite au congé maternité d'une de nos collaboratrices et des frais d'affranchissement en constante augmentation (2 augmentations de tarifs par an) bien qu'un suivi des envois soit examiné de très près.

Passons au Service DEGATS. L'exercice 2015/2016 se clôt avec un déficit de 67 524 €. En ce qui concerne les Recettes du Service Dégâts, elles sont donc globalement supérieures à nos attentes, (+ 16 % soit + 125 683 €), provenant notamment de la vente de bracelets et de la Péréquation Nationale reversée par la FNC (+ 18 000 €) en retour des permis nationaux vendus.

Le poste des dépenses affiche pour sa part une augmentation de 24 % due aux indemnités versées.

L'année 2015/2016 se clôture avec 574 dossiers indemnisés pour un montant de 586 635 €, soit une augmentation des indemnités de 30 % (+ 134 798 €) par rapport au budget, principalement dû à des dégâts importants sur prairies, non intégrés à ce montant dans le budget prévisionnel.

Les honoraires budgétés pour les estimateurs de dégâts de gibier (75 500 €) ont été plus faibles (seulement 64 790 € versés).

Pour le reste des charges, la clé de répartition des charges, calculée chaque année, envoie pour la campagne 2016/2017 moins de charges du Service Général vers le Service Dégâts.

Les résultats 2015/2016 bien que négatifs ne sont toutefois pas alarmants, mais ne devront pas être de cette nature chaque année. Le montage budgétaire qui vous sera présenté plus tard tiendra compte de cet état de fait.

Avec 587 000 € d'indemnités de dégâts de gibier, nous connaissons une année similaire à 2008/2009, mais la 4<sup>ème</sup> année la plus importante, avec des tarifs de denrées, heureusement pour nous, à des niveaux relativement faibles.

Les très bons résultats des exercices précédents avaient permis de reconstituer des réserves pour le Service « Dégâts » à hauteur de 938 400 €, permettant d'absorber les indemnités non prévisibles. Avec ce déficit, le niveau de réserves passe à 870 878 €.

Quant à la situation patrimoniale globale de votre Fédération, le graphique souligne :

- Pour le Service Général, un patrimoine qui s'élève à 2 013 523 €, et permet à votre fédération de continuer à financer d'éventuels nouveaux investissements et de reconduire le financement de l'opération PERMIS à 0 €
- Et pour le Service Dégâts des réserves à hauteur de 870 878 €, ce qui ne manquera pas de rassurer notre Tutelle quant à la capacité de votre fédération à faire face à sa mission de service public.

Je vous remercie de votre attention et je laisse la parole à notre Commissaire aux Comptes qui va vous présenter son rapport.

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - M. Christian PERRIN**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 Avril 2014, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 Juin 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA NIÈVRE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I – Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

#### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Je me suis assuré de la permanence des méthodes comptables utilisées par la Fédération pour l'arrêté de ses comptes.

Par ailleurs, je me suis assuré de la concordance du montant des disponibilités de la Fédération avec les documents émanant des établissements financiers.

Les autres appréciations auxquelles j'ai procédé n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III – Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **RAPPORT TECHNIQUE – M. Florent ORTU**

Beaucoup des sujets qui vont être abordés vous ont déjà été présentés en réunions de secteur, donc pour certains, afin de ne pas perdre trop de temps, nous irons relativement vite.

Commençons par le grand gibier. Le chevreuil connaît une dynamique de population croissante. Pour la campagne 2016/2017, 7 636 chevreuils ont été réalisés sur les 8 943 attribués, soit un taux de réalisation de 85 %. A noter le taux de brocards toujours trop élevé au détriment des chevillards, insuffisamment prélevés.

Le plan de chasse départemental devrait cette année dépasser les 9 000 attributions, certains massifs ayant opté pour une augmentation localisée des attributions, les populations étant à certains endroits encore en augmentation. L'un des deux sujets phares des réunions de secteur a été le plan de chasse triennal chevreuils, qui sera également un point important du prochain Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Le gros travail effectué cette année sur le remembrement des territoires amènera de la stabilité dans la structure des territoires de chasse, condition sine qua non à une évolution vers un plan de chasse triennal CHEVREUILS. La grande majorité des chasseurs rencontrés en réunions de secteur souhaite évoluer, pour le chevreuil, vers une gestion triennale de l'espèce qui enverra plus de responsabilité envers les responsables de chasse, pour gérer leur population, donnera de la souplesse dans l'utilisation des bracelets d'une année sur l'autre, et évitera la course aux prélèvements le dernier week-end de chasse et le clipsage à vide des bracelets, puisque les bracelets non utilisés seront reportés sur le quota de l'année suivante. D'un point de vue matériel, cette attribution se fera de la manière suivante : envoi la première année de l'ensemble des bracelets CHEVREUILS pour les 3 campagnes, et facturation chaque année d'un tiers des bracelets alloués pour la période des 3 ans.

Le plan de chasse des grands cervidés a connu cette année un recul des réalisations, avec 661 animaux prélevés sur le département, sur les 1 084 attribués.

Pour la prochaine campagne, il n'y aura aucune modification des types de bracelets utilisés. Par contre, les volumes d'attributions évolueront, pour certains massifs, significativement, sauf pour le massif de Moulins Engilbert, où le volume d'attributions restera globalement stable. En effet, les massifs des Bertranges et du Plateau Nivernais connaissent des diminutions de population et il a été, d'un commun accord avec les partenaires forestiers et l'Administration, décidé d'enlever 30% des attributions sur le massif des Bertranges, à travers la démarche SYLVIFAUNE évoquée précédemment par le Président. Sur ce massif, l'accent mis depuis plusieurs années sur le prélèvement des biches laissera place à des attributions équilibrées : 1/3 de biches, 1/3 de faons et 1/3 de daguets et de cerfs. L'ouverture de la biche sera reportée cette année au 1<sup>er</sup> novembre, date physiologiquement plus conforme à l'espèce.

Venons-en au sanglier. L'outil de gestion restera le même que les années précédentes : plan de gestion libre pour les CTL 8, 18 et 20 et plan de gestion contingenté pour les autres CTL. Pour ces derniers, le plan de gestion verra, comme pour les saisons dernières, 3 sessions correctives durant la campagne. Toutefois, afin que ces sessions aient un vrai rôle de correction, il a été décidé cette année d'attribuer lors de l'attribution principale un minimum de 60 % de la moyenne des deux attributions des deux dernières campagnes. Certains responsables de chasse pourront s'étonner de se voir allouer plus de bracelets que leur demande, en voici la raison.

Un zoom vous est proposé sur les points noirs SANGLIERS, issus du décret du 23 décembre 2013 relatif à l'indemnisation de dégâts causés par le grand gibier aux cultures. Cette disposition est donc nationale et déclinée dans chaque département en Commission Départementale d'Indemnisation, avec les représentants agricoles et l'Administration. L'échelle de classification dans le département est la commune. Cette classification de point noir alloue au sanglier sur cette commune le statut de nuisible et donc la possibilité aux détenteurs de droit de destruction de le détruire sur la période du mois de mars et aux gardes particuliers de le détruire toute l'année sur les territoires où ils sont commissionnés. Le suivi et l'entretien des clôtures sur ces communes est à l'unique charge des chasseurs. Pour la campagne 2017/2018, deux des trois critères restent inchangés, dont le critère primordial qui est le niveau de dégâts aux 100 hectares SAU. Le niveau de prélèvement minimal pour qu'une commune soit en point noir reste à 5 sangliers prélevés aux 100 hectares boisés, ou un minimum de 20 sangliers prélevés sur la commune, minimum qui était à 15 les saisons passées. Ce classement doit être pris par les chasseurs, qui disposent très souvent du droit de destruction, comme une opportunité de pouvoir continuer à bouger, déloger et prélever si nécessaire des sangliers sur la période du mois de mars et limiter ainsi les dégâts.

Les communes qui verront un classement du sanglier en Point noir pour la saison 2017/2018 sont réparties sur 3 CTL (7-11 -18) et sont les suivantes : Aunay en Bazois, Bazolles, Blismes, Dun les Places, Gimouille, Lormes, Marigny l'Eglise, Mars sur Allier, Pazy, Saincaize-Meauce, Saint Léger de Fougeret. Ces communes représentent plus de 130 000 € des dégâts de sangliers du département. Il est nécessaire que le niveau de dégâts sur ces communes diminue et il est désagréable de voir revenir une fois de plus la commune de Marigny l'Eglise dans ce classement.

Les dégâts de gibier sont importants dans notre département. Après avoir atteint 586 000 € la saison dernière, la campagne 2016/2017 devrait voir la note globale des indemnisations passer la barre des 600 000 €. La très mauvaise conjoncture agricole, couplée à l'absence de glandées depuis deux saisons, aux conditions météorologiques pas toujours favorables, expliquent en grande partie cette tendance. Des rappels à l'ordre concernant la pratique de l'agraine ont été faits sur certains secteurs, car il ne faut pas oublier que l'agraine sert à limiter les dégâts est celui effectué en dehors de la saison de chasse, et certains malheureusement l'oublie un peu.

Avec plus de 600 000 € de dégâts cette année, l'exercice 2016/2017 sera assez largement déficitaire, puisqu'un déficit entre 150 000 et 200 000 € est attendu, ce qui portera les réserves au 30 juin aux alentours de 650 000 à 700 000 €. Le matelas restera confortable mais attention à ne pas taper autant chaque année dans les réserves, car elles vont rapidement fondre. C'est cet esprit qui a animé votre fédération dans le montage budgétaire DEGATS de la campagne 2017/2018.

81 % des dégâts occasionnés aux cultures l'ont été à cause des sangliers, 17 % par les grands cervidés et 2 % par les chevreuils. C'est donc bien le sanglier qui est responsable de l'augmentation de la note globale de dégâts, les dégâts de grands cervidés restant à un niveau stable.

Dans un souci de transparence, de réactivité et de limitation des dégâts, des référents DEGATS viennent d'être mis en place dans les CTL. Ils recevront copie de toutes les déclarations de dégâts de gibier ouvertes sur leur CTL. Certains CTL n'ont pas encore effectué cette désignation, nous les encourageons à le faire lors de la prochaine réunion, fin mai 2017. En attendant, les copies des déclarations seront envoyées par défaut aux correspondants CTL. Une nouvelle procédure de gestion du matériel a été élaborée, afin que le matériel soit mieux respecté et également dans le but de diminuer la note de la prévention des dégâts, qui dépasse chaque année 45 000 € dont 12 000 € de batteries la saison dernière. Dorénavant, les batteries ne sont plus mises à disposition gracieusement, mais vendues au tarif de 82 €. Sinon, il est demandé aux agriculteurs d'utiliser les leurs. Enfin, une expérimentation est menée en ce moment sur 3 zones où les sangliers sont présents et où la réglementation actuelle interdit tout agrainage, les massifs faisant moins de 50 hectares boisés. L'idée de cette expérimentation, validée par le monde agricole et l'Administration, est de voir si sur des zones de maïsiculture où le sanglier est présent, il ne vaut pas mieux apporter du maïs sur des zones d'agrainage et limiter les dégâts sur semis... un bilan de cette opération sera effectué début juin et servira de base de réflexion au prochain Schéma.

Pour la prochaine campagne, il vous est proposé de reconduire le système de subvention pour le suivi et l'entretien des clôtures, pour un budget annuel de 25 000 €. Un bémol sera toutefois émis pour les conventions reçues après le 30 juin, car toute convention signée doit permettre un contrôle par le CTL et/ou la FDC. Une réflexion sera prochainement menée concernant les montants de subvention pouvant être alloués pour le suivi et l'entretien des clôtures fixes à grands cervidés. Enfin, l'évolution de la réglementation en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et d'herbicides nous interdit aujourd'hui tout traitement chimique sur une quinzaine de kilomètres de clôtures sur le massif des Bertranges. Des solutions alternatives doivent être trouvées, en partie l'implication de l'ONF sur ce dossier.

Venons-en à la modification de la contribution territoriale DEGATS. Comme je vous l'ai expliqué précédemment, l'augmentation de la note de dégâts provient des dégâts de sangliers. Et il a été décidé de modifier le système de la contribution territoriale, aujourd'hui trop solidaire, et qui ne faisait pas de différence sur un même CTL entre deux territoires bénéficiant de populations de sangliers différentes.

Comme cela a été présenté en réunion de secteur et très bien accueilli par les chasseurs présents, un nouveau critère viendra étoffer la formule de calcul de cette contribution, afin de la rendre plus juste : celui de l'attribution n-1. Cette contribution sera de fait individualisée et prendra en compte 3 critères :

- La surface du territoire, en prenant bien en considération un différentiel entre plaine et bois, en l'occurrence la plaine vaut pour 25 % du bois.
- L'attribution n-1 aux 100 hectares
- Le coefficient du CTL qui n'est autre que le montant d'appel de cotisation sur le CTL, au regard de sa surface et de son pourcentage de dégâts. Ce coefficient sera donc équivalent pour tous les territoires d'un même CTL, il sera donc le seul critère solidaire.

Cette contribution sera in-fine plus juste et permettra de faire cotiser davantage des territoires disposant de populations supérieures à la moyenne et, à appel de cotisation équivalent, appeler moins de cotisation aux territoires ayant moins de sangliers. Pour

les nouveaux territoires ou les territoires n'ayant pas eu de sanglier attribué la saison passée, l'attribution moyenne de sangliers sur le CTL sera pris comme élément de calcul. En matière de petit gibier, les dates d'ouverture et de fermeture ont été validées la semaine dernière en CDCFS. La chasse de la perdrix verra des dates identiques à la campagne passée. Pour le faisán, la fermeture sera repoussée de 15 jours, soit une fermeture au 15 février. Pour le lièvre, la durée de la chasse sera la même mais avec un décalage de l'ouverture et de la fermeture de 15 jours, eu égard à la période d'allaitement des hases.

Une des priorités du nouveau Conseil d'Administration a été de revoir la politique Petit gibier afin qu'elle permette aux chasseurs de chasser davantage. Il est illusoire aujourd'hui de se baser sur une population uniquement naturelle de faisán ou de perdrix si l'on souhaite chasser un minimum. C'est dans cet esprit que le cahier des charges des GIC Petit Gibier a été repris afin d'encourager les repeuplements d'été et favoriser en même temps l'accueil des nouveaux permis, très demandeurs de chasse au petit gibier. En sus de la subvention pour la création de nouveaux GIC, une nouvelle subvention à hauteur de 20 centimes €/ha sera proposée aux GIC pour effectuer des repeuplements, lesquels financeront 25 % d'oiseaux supplémentaires. Les GIC accueilleront de nouveaux chasseurs sur leurs territoires et définiront leurs règles en matière de prélèvement. Il vous est proposé d'allouer un budget de 10 000 € pour le soutien de la politique Petit gibier pour la prochaine campagne. Faute de temps, nous n'aborderons pas l'opération poule Naine et l'opération COLVERT, l'association du Petit Gibier, Benjamin et Dominique PATRY sont à votre disposition si vous souhaitez des informations à ce sujet. Qui dit petit gibier dit régulation des nuisibles. Non pardon, on ne parle plus de nuisible, mais d'espèce susceptible d'occasionner des dégâts. Merci au Ministère pour cette bienveillance littéraire à laquelle les personnes concernées par ces dégâts apporteront une attention toute particulière. L'enveloppe allouée au soutien de la régulation de ces espèces sera maintenue pour la saison 2017/2018 à 27 000 €, avec le même principe de collecte, de forfait et de nombre de points par capture. La récompense sera proposée sous deux formes :

- Soit un chèque comme les années précédentes
- Soit du gibier de repeuplement à retirer chez un éleveur nivernais, la finalité ici est de mettre en phase la régulation des espèces avec la chasse du petit gibier et aider à son repeuplement d'été. Un bonus sera alloué aux piégeurs optant pour le repeuplement plutôt que le chèque. Une résolution vous sera proposée plus tard à ce sujet.

Le nombre de piégeurs continue d'évoluer positivement dans le département de la Nièvre, avec 375 piégeurs actifs lors de la campagne 2016/2017. L'année 2018 verra le renouvellement de la liste ministérielle des espèces du deuxième groupe (mustélidés, renards, corvidés) pour la période 2018/2021. Il est plus que jamais indispensable de retourner les fiches de dommages et de nuisances afin que nous puissions démontrer pour chaque espèce l'importance des dégâts qu'elle occasionne et demander son classement en nuisible.

Dernier point de la présentation au sujet du PMA Bécasses, qui si je l'avais oublié, m'aurait valu les foudres du Président des Bécassiers... Pour la prochaine campagne, aucune évolution n'est prévue au sujet du PMA : il restera à 3 oiseaux maxi par jour, 5 par semaine et 30 par an. Les carnets de prélèvement ne seront distribués, comme le prévoit la réglementation, qu'aux personnes ayant restitué celui de la saison écoulée,

alors avis à celles et ceux qui n'auraient pas encore rendu leur carnet. Je profite de ce moment pour vous informer que nous nous sommes rapprochés du département du Cher et que nous utiliserons leur système d'exploitation des données des carnets de prélèvements bécasses afin de savoir, enfin de manière plus précise, le nombre d'oiseaux prélevés dans notre département, car disposer d'un PMA c'est bien, mais pouvoir extrapoler les données qui résultent des 55 % de retour et connaître ainsi le nombre d'oiseaux prélevés, c'est nettement mieux !

### **Intervention M. Bernard PERRIN**

Je voudrais rebondir sur les points noirs SANGLIERS. Les soucis de dégâts que nous avons eus cette année sur la fin de saison de chasse, le mois de mars et d'avril ont eu lieu sur le secteur des bois de Vaux et de Dun les Places. Sur ces secteurs, il semblerait que l'agrainage puisse être une des causes des dégâts, puisque certains territoires auraient diminué voir arrêté l'agrainage à la fermeture de la chasse. Un courrier a été envoyé à tous ces territoires, pour leur rappeler la réglementation et les règles du jeu. Des contrôles seront effectués sur ces territoires, pour s'assurer que l'agrainage soit effectué tout au long de l'année.

D'autre part, la commune de Marigny l'Eglise apparait pour la quatrième année de suite dans les points noirs, avec encore cette année près de 24 000 € de dégâts de sangliers, c'est le seul cas de ce type que nous ayons dans le département. Je mets en demeure les chasseurs de cette commune de trouver des solutions rapidement pour diminuer les dégâts et le nombre de sangliers, dès le début de la saison de chasse, le 1<sup>er</sup> juin. Un bilan sera réalisé à mi-saison, et si la tendance de diminution souhaitée des dégâts n'est pas réelle, alors nous prendrons des mesures alternatives pour y arriver. Car nous ne pouvons pas remettre en cause des outils qui marchent plutôt bien et des relations avec le monde agricole qui sont bonnes dans notre département à cause d'une ou deux communes qui ne joueraient pas le jeu.

Le sujet du plan de chasse triennal a été évoqué dans la Chasse en Nivernais, en réunions de secteur et notre souhait pour le moment était de voir si cet outil correspondait à la volonté des chasseurs nivernais et surtout des responsables de chasse pour gérer l'espèce CHEVREUIL sur 3 ans. Un accueil très favorable a été rencontré lors des réunions de secteur à ce sujet, puisque cet outil amène de la souplesse, de la responsabilité et de la visibilité envers les responsables de chasse. Je demande que les chasseurs dans la salle qui sont contre le déploiement de cet outil dans le département de la Nièvre se manifestent. Qui est contre ? **5 personnes**. Qui s'abstient ? **1 personne**. Je vous remercie.

Maintenant que cet outil est officiellement un souhait d'évolution de la chasse nivernaise, nous allons nous rapprocher de nos partenaires agricoles et forestiers pour en discuter avec eux, mais également auprès de l'Administration car n'oublions pas que c'est un arrêté préfectoral qui régit les prélèvements de chevreuils. Ce point fera partie des sujets importants du prochain Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Venons-en au budget 2017/2018 et je vais laisser à nouveau la parole à notre trésorier. Tout de même avant, je souhaiterais revenir sur le désistement progressif depuis 3 ans du Conseil Régional dans le soutien de nos activités, puisque nous sommes passés de 45 000 € de subvention, à 10 000 € pour la saison prochaine. Pour une petite fédération comme la nôtre, c'est un manque énorme. La fusion des régions avait pour objectif de faire des économies, mais nous espérions que ces économies ne soient pas effectuées sur ce type de financement...

La volonté du Conseil d'Administration a été de ne pas augmenter le prix global du permis de chasser, afin qu'il reste accessible à tous... Mais il faut bien trouver l'argent quelque part.

### **BUDGET 2017-2018 - M. Michel RAPIAT**

Je vais vous présenter le budget 2017/2018. En recettes, nous avons budgétisé 1 051 681 €, donc c'est sensiblement identique à l'année passée. En dépenses, pour être en équilibre on est aussi à 1 051 681 €.

Pour la cotisation du service général, la validation annuelle qui était l'année passée de 77 € va passer à 80 €. Il y a 3 € de plus, c'est pour compenser la perte justement de cette subvention régionale.

Les frais de guichet unique passeront de 2 € à 3 €, la validation de 9 jours de 30 € à 40 € et la validation de 3 jours de 15 € à 20 €.

Pour information, on s'est mis en règle avec les consignes de la Fédération Nationale, puisque la validation 9 jours doit être à mi-tarif de la validation annuelle et la validation 3 jours à mi-tarif de la validation 9 jours.

Pour les cotisations du service général, l'adhésion territoriale fixe 2016/2017 reste à 52 €. L'adhésion territoriale variable à l'hectare, de 0,20, reste égale à 0,20 pour 2017/2018.

Pour les contrats multiservices, les droits fixes restent à 64 euros et la redevance hectare reste à 0.25 €/ha, sans changement par rapport au budget précédent.

Concernant le service DEGATS, l'an dernier, nous avons 800 505 € budgétisés, cette année nous passons à 892 120 € de prévisions de recettes et de dépenses, soit une augmentation de 11,4 %, et cela pour coller au plus près à la réalité du terrain.

Pour les cotisations du service DEGATS, le timbre grand gibier qui était en 2016/2017 à 15 € va baisser à 12 €. On a réduit de 3 € pour compenser le coût supplémentaire qu'on a mis sur la taxe pour ne pas surenchérir le coût du permis c'est-à-dire que le permis coûtera cette année le même montant.

Pour le timbre grand gibier de la validation temporaire 9 jours qui était à 7 €, il va passer à 6 € et le timbre grand gibier validation temporaire 3 jours va passer à 3 €. Ceci toujours pour respecter la clause du « moitié-moitié ».

Pour les cotisations du service DEGATS, le bracelet sanglier, hormis les CTL 8, 18 et 20, était à 30 € en 2016/2017, nous allons vous proposer de le passer à 35 €, c'était le prix il y a 2 ans. Pour le bracelet sanglier pour les CTL 8, 18 et 20, il passerait de 35 € à 40 €.

Pour les bracelets divers :

- Le bracelet de daim reste à 5 €,
- Le bracelet de remplacement reste à 4 €,
- Le bracelet de cervidés, de sangliers en parc reste à 5 €.

En ce qui concerne les contributions territoriales DEGATS, en 2016/2017, nous avons prévu 139 500 € et on s'est rendu compte dans l'exercice passé qu'on était largement au-dessus des prévisions, donc pour cette année, l'enveloppe passera à 190 000 €. C'est

pour être au plus près des dégâts constatés et essayer de mettre à niveau le budget au regard des dépenses en cours sur les indemnisations.

## **QUESTIONS**

### **M. Etienne BERGER**

M. le Président, avant de passer aux résolutions, permettez-moi d'apporter un éclairage différent de celui que vous avez bien évidemment proposé à la salle.

En ce qui concerne déjà les résultats de l'activité de la Fédération, j'avoue que j'ai, avec satisfaction, perçu que le travail fait par l'ancienne équipe a payé puisque tous les chiffres qui vous ont été proposés appartiennent à l'équipe précédente bien évidemment.

En ce qui concerne, par contre, l'évolution de pilotage de la Fédération, vous vous rappelez l'année dernière l'Assemblée Générale que nous avons eue. Bien évidemment, j'ai envoyé des excuses à tous nos invités par rapport aux insultes et aux gestes malveillants que nous avons eus dans la salle. Donc j'ai présenté au nom de la Fédération des excuses à tous nos invités.

Derrière, nous avons eu des élections au sein de la Fédération, vous en connaissez le résultat, une nouvelle équipe a pris les rênes, ceci puisque quelques colistiers m'ont fait défaut à cette occasion.

Je voudrais donc attirer l'attention juste avant les résolutions sur le fait que la politique qui vous est proposée aujourd'hui n'est pas forcément sans effet sur l'évolution de la chasse nivernaise. J'en veux pour preuve – c'est pour ça que j'interviens juste avant les résolutions et le vote du budget – le budget qu'on vient de nous présenter est réellement un acte politique puisqu'il révèle un certain nombre de décisions politiques futures pour la Fédération. L'artifice qui consiste à dire que le prix du permis va être rigoureusement stable puisqu'on enlève 3 € sur le timbre grand gibier pour le réinjecter dans la redevance c'est effectivement un artifice comptable mais ça révèle quand même des choses difficiles.

En ce qui concerne la redevance, vouloir nous dire que le fait de l'augmenter c'est pour compenser le défaut que nous fait la Région dans sa subvention, c'est oublier qu'il existe aussi des subventions petit gibier ou gibier d'eau qui s'annoncent et qui, elles, posent problème. Ces subventions ont été pratiquées par la Fédération il y a quelques années en direction du gibier pour la bonne raison que nous avions, à l'époque, des recettes qui étaient directement liées à ça. Ça s'appelait des recettes sur les contrats de services, des recettes territoriales volontaires. Ces recettes volontaires ont aujourd'hui disparu, elles ont été transformées par des cotisations obligatoires, territoriales, versées par les chasseurs de grand gibier. Donc vous voyez bien quand même l'artifice qui consiste à faire payer par le grand gibier les subventions de petit gibier alors que c'est une cotisation qui est devenue obligatoire. Elle pose un vrai problème concernant la légalité même de la décision qu'on va prendre. Légalité d'ailleurs qui pourrait être remise en cause puisque l'ordre du jour de cette Assemblée aujourd'hui n'est pas passé en Conseil d'Administration et pourrait déjà faire l'objet d'un recours.

En ce qui concerne le petit gibier, nous avons affaire à une vraie difficulté juridique et j'ajouterais qu'en ce qui concerne le gibier qui nous est proposé en gibier de repeuplement, un gibier qui va être tiré immédiatement après avoir été lâché, ça remet

en cause l'idée même que va se faire l'Administration des opérations que nous menons sur les GIC et je crains fort que le tir de nuit, par exemple, sur le renard nous soit un jour prochain retiré. Je l'ai déjà entendu dans la bouche de l'Administration Centrale. Ce n'est pas sans effet qu'on tire sur ce bout de ficelle.

En ce qui concerne la subvention qui se prépare sur le canard, c'est la cerise sur le gâteau ! C'est un petit geste de récompense à l'égard d'un de vos Vice-présidents qui aime ce gibier et il faut bien, effectivement, qu'on puisse le remercier à cet égard. Ce sera la seule Fédération de France à avoir une subvention gibier d'eau.

Concernant le grand gibier, vous voyez bien que l'augmentation du budget qu'on vous propose montre qu'il n'y a pas de vraie décision malgré l'affirmation qui vous en est faite de maîtriser les dégâts, vous aurez une augmentation considérable de vos factures ce qu'on s'était refusé, nous, dans l'ancienne équipe, à mettre en place, c'était de dire maîtriser le budget à tout prix en maîtrisant les populations. Aujourd'hui, ce que nous dit le budget, en particulier avec la taxe contribution hectare, c'est que vous aurez, vous, dans vos équipes de chasse des augmentations de cotisation de plus de 50 % voire tout simplement des cotisations qui vont doubler. Il faudra quand même que vous ayez conscience de ça au moment du vote du budget. Et je vous encourage, pour ne pas vous faire tromper là-dessus, à vous opposer au budget qui vous est proposé aujourd'hui.

**M. Bernard PERRIN**

Après l'intervention de M. Etienne BERGER, une autre question.

**M. Gaston MARTIN**

Dans vos calculs, il y a un élément que vous ne maîtrisez pas, c'est le prix des céréales. Vous augmentez aujourd'hui le prix des bracelets mais si jamais les céréales venaient à augmenter de façon exponentielle, qu'est-ce que vous feriez ? Je veux dire par là qu'aujourd'hui le prix des céréales est le même qu'il y a 40 ans et si jamais par un fait X ou Y, demain, le prix est multiplié par 2 ou 3, vous êtes dans l'impossibilité de multiplier le prix des bracelets par 3. Alors je me demande comment vous allez combler cette lacune. Ça peut arriver, ce n'est pas impossible. Je ne dis pas que c'est le plus probable mais ce n'est pas impossible. Je ne sais pas si vous vous rendez compte un petit peu, au prix où sont les bracelets actuellement, si ce phénomène se produit, de la situation dans laquelle vous vous trouverez !

Vous avez intérêt à réguler la densité de population des sangliers de façon très stricte sinon vous allez être piégés avec ça un jour. C'est un avertissement.

**M. Bernard PERRIN**

Nous allons passer aux résolutions et je vais demander à notre vice-président, Guy ROBLIN, de passer au pupitre.

**RÉSOLUTIONS - M. Guy ROBLIN**

Habituellement lorsque je rejoins ce pupitre c'est en principe pour vous parler de différents dossiers environnementaux du type Natura 2000, schéma de cohérence territorial ou écologique ou bien encore pourquoi pas pour vous parler de la création d'une réserve naturelle régionale pour laquelle on nous a, sans problème, demandé notre avis mais comme personne n'en a tenu compte il a bien entendu servi à rien mais ça, c'est un autre débat.

La nouvelle équipe fédérale emmenée par son Président Bernard PERRIN a eu, dans ses priorités, de faire agréer la Fédération au titre de la protection de l'environnement. Ce dossier, qui est particulièrement important pour la Fédération, était en souffrance depuis plusieurs années, il est finalisé, il est terminé et il a été transmis à la Préfecture. Ce qui est certain, c'est que sur tous ces dossiers environnementaux, nous sommes et nous resterons toujours très vigilants.

Mais rassurez-vous, aujourd'hui, rien de tout cela puisque je suis là pour vous présenter différentes résolutions que je vais soumettre à votre vote.

Ces résolutions, vous n'allez pas les découvrir, vous les connaissez toutes puisqu'elles vous ont déjà été présentées lors des réunions de secteurs et vous les avez du reste, sans restriction, approuvées à une très forte majorité ce qui mérite d'être souligné.

Voici la première d'entre elles :

#### 1/ Quitus sur la gestion de l'exercice 2015/2016

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier 2015/2016, le rapport du commissaire aux comptes, le rapport moral et le rapport d'activités, approuve les comptes de bilan et de résultat de l'exercice 2015/2016 et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion.

Qui est contre ? **Personne**. Qui s'abstient ? **Personne**.

La première résolution est adoptée.

#### 2/ Affectation des résultats

L'Assemblée Générale décide, pour le compte service général, l'imputation en réserve de gestion du résultat de 21 562 euros et comme prévu par l'Assemblée Générale 2016, l'imputation des charges liées au permis à 0 euro pour un montant de 34 282 euros en prélèvement sur les réserves antérieures.

En ce qui concerne le compte dégâts, l'affectation du résultat négatif de 67 524 euros sur les réserves de gestion.

Qui est contre ? **Personne**. Qui s'abstient ? **Une abstention**.

La résolution numéro 2 est donc adoptée.

#### 3/ Conventions réglementées

Conformément à la législation, l'Assemblée Générale prend acte des conventions réglementées au titre des subventions piégeages et cultures à gibiers au profit des administrateurs suivants :

- Claude RENAUD pour un montant de 44,22 euros au titre du piégeage
- Jean-Paul HERAULT pour un montant de 160,81 euros toujours au titre du piégeage
- Jean-Philippe PUECH pour un montant de 81,85 euros au titre du piégeage et de 140 euros au titre de culture à gibiers

Qui est contre ? **Personne**. Qui s'abstient ? **Personne**.

Cette résolution est adoptée.

#### 4/ Cotisations individuelles 2017/2018

L'Assemblée Générale valide au regard des tarifs minima fixés par la Fédération Nationale des Chasseurs une cotisation individuelle annuelle à 80 euros, une cotisation temporaire de 9 jours à 40 euros et une cotisation temporaire de 3 jours à 20 euros.

Qui est contre ? **2 personnes**. Qui s'abstient ? **1 personne**.

Cette quatrième résolution est également adoptée.

### 5/ Service général.

Après avoir entendu la présentation budgétaire 2017/2018, l'Assemblée Générale valide un budget récurrent à l'équilibre du service général à hauteur de 1 051 681 euros ainsi que les cotisations individuelles et territoriales afférentes, le financement de l'opération permis à 0 euro par l'imputation du déficit potentiel sur les réserves du service général.

Qui est contre ? **3 personnes.** Qui s'abstient ? **4 abstentions.**

Cette cinquième résolution est également adoptée.

### 6/ Enveloppe soutien piégeage

L'Assemblée Générale valide l'enveloppe budgétaire de 27 000 euros alloués au soutien de la pratique du piégeage et elle valide l'encouragement préférentiel effectué au profit de repeuplement d'oiseaux par la mise en place d'un système de bonus.

Qui est contre ? **2 personnes.** Qui s'abstient ? **Personne.**

Cette sixième résolution est adoptée.

Je vous remercie et les chasseurs de petits gibiers, par mon intermédiaire, vous en remercient également chaleureusement. Je ne pense pas que ce soit leur Président qui est dans la salle, Guy MALTAVERNE, qui me contredira.

### 7/ Budget dégâts 2017/2018

Après avoir entendu la présentation budgétaire 2017/2018, l'Assemblée Générale valide le budget à l'équilibre du service dégâts à hauteur de 892 120 euros ainsi que les cotisations individuelles et territoriales afférentes.

Qui est contre ? **3 personnes.** Qui s'abstient ? **4 abstentions.**

Cette dernière résolution est également adoptée et je repasse la parole au Président Bernard PERRIN.

### **M. Bernard PERRIN**

Suite au vote des résolutions, M. Etienne BERGER, vous voyez bien que la salle vous a entendu mais a priori ne vous a pas bien écouté.

M. Gaston MARTIN, comme vous, nous sommes parfaitement conscients qu'on ne maîtrise pas l'envolée des denrées d'une année sur l'autre. C'est pour cela que cette année la nouvelle politique au niveau des dégâts a été de ne pas retaper dans le matelas qui a été mis en place par l'ancienne équipe fédérale, de ce fait, nous avons essayé de faire un budget au plus proche de manière à garder cette marge de manœuvre si éventuellement nous nous trouvions confrontés à une grosse envolée des dégâts.

J'espère avoir répondu à votre question. Suite à ces résolutions, je vous remercie pour votre confiance. Nous avons quasiment fini avec les figures statutaires imposées par notre Assemblée Générale.

Avant de laisser la parole aux Associations de Chasse, je souhaiterais remercier l'ensemble des collaborateurs de la Fédération, administrateurs et bénévoles, pour le travail effectué tout au long de l'année. J'ai trouvé en arrivant à la Fédération une équipe particulièrement disponible, volontaire et compétente sur laquelle je peux m'appuyer et compter en permanence. Il est bien évident que sans l'implication au quotidien de l'ensemble du personnel, la Fédération ne serait pas ce qu'elle est et je tenais à le souligner et à nouveau remercier l'ensemble des collaborateurs.

Nous allons passer aux vœux des Associations de Chasse spécialisée. Le temps nous est compté, nous sommes en avance mais je pense qu'à la tribune il y a des gens qui sont un

peu plus bavards que d'autres donc ce temps que nous avons gagné sera certainement mangé par la suite. Comme je vous l'ai annoncé lors de mon rapport moral, nous avons souhaité donner la parole chaque année à deux associations de chasse spécialisée. C'est ce qui se faisait avant et a été supprimé par l'ancienne équipe, je pense savoir pourquoi. Nous, on va redonner la parole aux associations on aime prendre des risques et il est bon que tout le monde s'exprime.

J'espère que cette nouvelle formule satisfera tout le monde parce qu'avant les vœux de ces associations étaient présentés par l'équipe en place qui disait ce qu'elle voulait et tenait compte ou pas de ce que les gens demandaient au sein de l'Association. Cette année, le bureau de la Fédération a retenu les chasseurs de gibiers d'eau et les chasseurs de grands gibiers.

M. Thierry POITRENEAU et M. Robert LEMOINE, on vous laisse la parole.

### **VŒUX ADCF - M. Thierry POITRENEAU**

Si je prends la parole cette année, ce n'est pas pour des vœux mais c'est plutôt pour présenter l'Association.

L'Association de Chasse Fluviale de la Nièvre, avant dénommée Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'eau de la Nièvre, est une des plus anciennes associations de chasse spécialisées de la Nièvre puisqu'elle existe depuis sa parution au JO du 4 janvier 1980, cela fait donc 37 ans.

L'association est adjudicataire de la quasi-totalité des lots de chasse sur le domaine public fluvial au niveau du gibier d'eau. Nous sommes donc adjudicataires de l'eau sur la Loire, l'Allier, l'Aron, l'Yonne et le Lac des Settons.

Pour vous donner une idée des surfaces et des tailles des lots :

- la Loire représente 133 kilomètres, 87 kilomètres sont chassés, 45 kilomètres sont en réserve,
- l'Allier représente 20 kilomètres, 4.9 kilomètres chassés et 15 kilomètres en réserve,
- l'Aron fait 25 kilomètres, 22.5 kilomètres sont chassés et 2.5 kilomètres en réserve,
- l'Yonne, 7.5 kilomètres qui sont tous chassés,
- le Lac des Settons, 320 hectares qui sont chassés.

L'association gère le domaine public fluvial avec un gros pourcentage de zones en réserve de chasse.

L'association est en première ligne pour les dossiers environnementaux. Guy nous a parlé tout à l'heure du suivi des sites Natura 2000, la récente création de la réserve naturelle et régionale de la Loire Bourguignonne qui se situe entre Decize et Saint-Hilaire-Fontaine qui a été décidée par la région de Bourgogne fin 2015. Tous nos lots de chasse qui se situent sur le domaine public fluvial sont intéressants à plus d'un titre en particulier au niveau des biotopes puisque tous sont inscrits en site Natura 2000.

La structure de l'association est faite par un chef de lot sur chaque lot qui gère la chasse et les permissionnaires. L'Association de Chasse Fluviale participe sur tous les lots de chasse à la régulation des cormorans.

En ce qui concerne la chasse elle-même, depuis des années, nous avons adopté le PMA, le Prélèvement Maximal Autorisé, applicable à tous nos détenteurs de carte.

Les modes de chasse sont de 4 types :

- la chasse traditionnelle nivernaise en bateau, c'est la descente au canard,
- la chasse à la passée du matin ou du soir,
- la chasse à la botte en longeant le cours du fleuve ou de la rivière,

- la chasse aux appelants.

Je souhaite vous dire deux mots sur le protocole « vague de froid ». En fin de saison, la chasse au gibier d'eau a été fermée. L'Association de Chasse Fluviale coopère avec la Fédération et avec l'Administration pour décider ou non de la fermeture de la chasse. Cette année, l'Association s'est fait un petit peu « pousser » pour décider de la fermeture de la chasse. Autant la fermeture de la chasse des turdidés, des limicoles, des bécasses était justifiée et ne soulevait pas de discussion, autant la fermeture des anatidés à quelques jours de la fermeture générale du gibier d'eau était beaucoup plus discutable et ce, d'autant que ce n'était pas le cas chez nos voisins de l'autre côté de la Loire, dans le Cher.

Je voulais aborder également un tout petit point sur la réglementation de la chasse au gibier d'eau par rapport à la chasse sur les francs-bords. Vous savez que l'État loue, grosso modo, schématiquement le même territoire pour plusieurs activités. L'État loue pour le pacage, pour la chasse au gibier d'eau, pour la chasse du grand gibier sur les francs-bords, pour la pêche à la ligne et pour la pêche amateurs aux engins, tout ce monde-là doit cohabiter sur le même site.

En ce qui concerne la chasse au gibier d'eau, le chasseur ne doit chasser sur son lot que le gibier d'eau et les nuisibles, sur les francs-bords, le chasseur est habilité à chasser toutes les espèces autorisées sauf le gibier d'eau. Ça, c'est une petite précision qu'il est utile de rappeler.

Dernier point, je voulais attirer votre attention sur le Lac des Settons appartenant au Domaine Public Fluvial que l'association loue à l'État. Cette année, pour la première année depuis longtemps, nous n'avons pas eu d'équipe de chasse. Les anciens ont arrêté et n'ont pas été remplacés. Un nouveau groupe est en train de se constituer, il est important que la chasse au gibier d'eau perdure sur le Lac puisque l'association ne pourra pas continuer indéfiniment à payer une location si personne n'est intéressé. J'appelle tous les gens, en particulier ceux du Morvan, qui seraient intéressés par chasser le gibier d'eau sur le Lac des Settons à bien vouloir se faire connaître auprès de notre association, on pourra les aider dans ce sens.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne fin d'Assemblée Générale.

**M. Bernard PERRIN**

Merci Thierry. Je passe la parole à M. Robert LEMOINE pour le grand gibier.

**VŒUX ADCGG - M. Robert LEMOINE**

Il y a 5 ans, je m'adressais à vous pour la première fois en tant que Président de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de la Nièvre, depuis lors votre Association a évolué notamment dans le nombre des adhérents puisque nous sommes passés de 135 en 2012 à 240 en 2016 avec pour objectif d'atteindre les 280 en 2017.

Votre association n'a pas cessé de travailler dans de multiples domaines. Par exemple, les reprises de chevreuils où plusieurs interventions ont été réalisées avec succès, sa participation active dans le dossier SylvaFaune en forêt des Bertranges mais aussi dans la négociation locale des contrats cynégétiques lors des dernières adjudications ONF, dans la pose des clôtures afin de protéger les cultures environnantes, dans le

renouvellement du stand afin de promouvoir la chasse et son éthique dans les fêtes, salons et bien d'autres encore.

Nous avons développé le brevet grand gibier dans notre Département, un formidable outil au service du chasseur mais aussi au service de ceux aimant la nature afin d'accroître leurs connaissances. Le brevet grand gibier ne doit pas faire peur, des formations sont réalisées par des formateurs qui déroulent leurs modules avec passion. C'est grâce à eux que notre département obtient des résultats de réussites aux épreuves de plus de 90 % alors que la moyenne nationale se situe autour de 65 %.

Nous développons les formations en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre. Tous les thèmes de la nature sont abordés : la biologie des espèces, leur gestion, la sylviculture, la pathologie du grand gibier, la balistique, les armes, la recherche au sang, les prédateurs naturels mais aussi la petite faune sauvage, la flore sans oublier la sécurité bien sûr.

Dès aujourd'hui, venez-vous inscrire pour la session 2018.

L'association travaille activement aux côtés de la Fédération pour mettre en place une exposition de trophées. Je dois féliciter l'action d'Alain BAILLY qui passe beaucoup de temps pour cette préparation. Les cotateurs de l'Association valorisent vos plus beaux trophées.

Le Conseil d'Administration a décidé de participer à un financement pour l'installation de miradors dans vos territoires afin d'assurer une sécurité plus accrue notamment dans la réalisation de tirs fichants.

Félicitons-nous de ne pas avoir à déplorer d'incident cette année mais soyons très vigilants car il y a des "presque accidents" chaque jour de chasse dans la plupart des équipes. Persévérons dans le battage systématique des consignes de sécurité, ne négligeons pas -même si nous apparaissions comme mégalo- nos fortuits auprès de nos camarades de chasse.

Enfin, est-il besoin de rappeler qu'en ma qualité de Président, je prends la parole en droite ligne des objectifs définis par le Conseil d'Administration notamment celui d'exalter les sentiments de solidarité passionnelle avec tous nos chasseurs, agriculteurs, éleveurs, forestiers et défenseurs de la nature. Ayant fait le choix de vivre avec notre temps, les administrateurs de l'association et moi-même, tenons compte de l'évolution de la Société. À une époque où l'État manifestait son accord de faire participer et écouter autant que possible tous les acteurs d'un domaine quels qu'ils soient sur des sujets parfois critiques, le temps du langage placide est révolu. Il convient donc de se faire entendre clairement sous peine de perdre toute crédibilité.

Ce contexte m'a conduit à communiquer la position de l'association au sein de notre Institution, ensemble des règles établies à la satisfaction de l'intérêt collectif.

Mesdames et Messieurs, nous devons faire face à tous les problèmes qui nous assaillent, dégâts, incompréhensions, suivi de la législation etc., néanmoins, vous avez toutes et tous compris qu'il suffit de réfléchir, travailler positivement, apporter des solutions à nos problèmes plutôt que de les entériner.

L'association est là pour vous aider, pour vous représenter mais aussi pour défendre la chasse et son éthique aux côtés de votre Fédération. L'Association a besoin de vous, le Conseil d'Administration a besoin de vous, j'ai besoin de vous, venez nous rejoindre en adhérant à l'Association. Dans la salle, il y a des gens qui ont dans leur poche un petit carnet d'adhésion si vous pouviez faire un petit geste ça serait bien.

Je ne peux pas terminer mon intervention sans vous parler de la maladie de Lyme, la prudence doit être plus que jamais dans l'esprit de chacun. En France plus de 300 000 personnes sont atteintes de cette maladie par la prolifération des tiques dues probablement au réchauffement climatique. Tous les utilisateurs de nature sont les plus exposés alors quand vous revenez de la chasse ou d'une promenade en forêt, même aux alentours, prenez une douche, inspectez-vous et le cas échéant si vous avez une tique, n'hésitez pas à consulter un médecin qui vous prescrira des antibiotiques.  
Je vous remercie de votre attention.

**M. Bernard PERRIN**

Merci Robert. Avant de laisser la parole à nos partenaires, y a-t-il des questions dans la salle ?

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Mme Lydie DENEUVILLE**

Je vous remercie de votre invitation, je me présente Lydie DENEUVILLE, Présidente de la Coordination Rurale. Votre Assemblée Générale m'a permis de prendre part à vos travaux, prendre connaissance de tout ce que vous avez effectué. Je vais aborder un sujet dont vous avez parlé tout à l'heure, la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage. Je vais rappeler à tout le monde qu'un décret ministériel du 23 décembre 2013 permet à tous les syndicats agricoles représentatifs du département de pouvoir accéder à cette commission ; or la Nièvre est un des rares départements à ne pas avoir appliqué ce décret donc je vous demanderai de faire le maximum pour remédier à tout ça.

**M. Bernard PERRIN**

Je ne pense pas que ce soit tellement du ressort de la Fédération, je pense qu'il faut vous adresser directement à l'Administration, M. le Préfet notamment.

**Mme Lydie DENEUVILLE**

Je me suis adressée à plusieurs préfets, on en est au troisième, à M. le Président de la Chambre d'Agriculture, il n'y a rien qui bouge.

**M. Bernard PERRIN**

Nous allons voir de notre côté ce que nous pouvons faire Madame.

**Mme Lydie DENEUVILLE**

Je profite de l'Assemblée Générale pour vous en faire part.

**M. Bernard PERRIN**

C'est noté, merci.

**Mme Lydie DENEUVILLE**

Il serait bien quand même que tous les agriculteurs du département puissent être représentés à cette commission.

**M. Bernard PERRIN**

Je comprends bien.

**Mme Lydie DENEUVILLE**

Cela ne concerne pas que la Coordination Rurale, la Confédération Paysanne également, les JA, la FDSEA.

**M. Bernard PERRIN**

D'autres questions ?

**Intervention M. Xavier DEPLANQUE DE MANDELLOT**

Je suis propriétaire d'un territoire de chasse de 150 hectares dans le sud du département, je voulais évoquer la question des surfaces minimales de chasse pour lesquelles plusieurs d'entre nous sommes victimes d'un arrêté contre lequel j'ai fait un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon et qui interdit le dépôt des plans de chasse pour des surfaces minima à 20 hectares même s'ils sont rattachés à un territoire de chasse plus important sans aucune distinction des modes de chasse, sans qu'il soit distingué la chasse à l'approche, la vénerie et ses dispositions -qui ont été prises d'une façon qui n'a pas été motivée donc d'une façon autoritaire et technocrate- ne permettent donc plus d'exercer une chasse que nous exerçons pour ma part depuis 1993 sans qu'il n'y eût jamais aucun incident ni aucun accident après que nous ayons équipé le territoire de miradors et donc de la possibilité de faire des tirs fichants, notamment à l'approche. Je considère qu'il serait bon qu'à l'avenir il y ait une plus grande concertation avec les propriétaires avant d'imposer des mesures sans aucun aménagement possible. Je précise que ces mesures sont d'ailleurs contraires au plan national de gestion des sangliers qui vise justement à réduire des points noirs c'est-à-dire des territoires non chassés sur lesquels se retrouve ce gibier en grand nombre et de nature à donner des dégâts aussi bien aux territoires forestiers qu'aux territoires agricoles qui les jouxtent.

Je souhaiterais que la Fédération de Chasse prenne en compte les chasseurs et non pas uniquement des décrets et des règlements qui sont pris contre les intérêts des chasseurs et notamment des propriétaires qui ont le droit de chasse et qui savent mieux sans doute que certains technocrates ce qui se passe sur leur territoire. Je vous remercie M. Le Président.

**M. Bernard PERRIN**

M. DELPLANQUE nous vous avons bien entendu. Cette décision, d'une part, a été prise voilà maintenant 2 ans puisqu'elle est a été soumise au vote lors des 2 dernières Assemblées Générales. Cela n'a donc pas été fait de façon arbitraire. Ces votes ont été organisés par l'ancienne équipe fédérale, je dois quand même le rappeler et les chasseurs se sont prononcés favorablement deux fois de suite sur cette décision de mettre 20 hectares pour avoir un plan de chasse.

Pour ma part, aujourd'hui, je ne reviendrai pas dessus. Vous êtes en procédure, on va voir le résultat de celle-ci et si éventuellement on vous donne raison, on reviendra sur le sujet.

Aujourd'hui mon équipe et moi-même ne reviendrons pas sur les 20 hectares comme je vous l'ai dit tout de suite parce que ça a été approuvé 2 fois en Assemblée Générale et on ne va pas refaire encore un troisième vote, certains chasseurs ne comprendraient pas.

Alors j'ai bien écouté, il y a effectivement des tas d'arguments pour être pour ou pour être contre. Vous avez certainement raison sur certains points, ceci dit, aujourd'hui c'est comme ça et on verra si le Tribunal vous donne raison. Il faut que les choses soient

claires : ça a été voté 2 fois en Assemblée Générale, donc le côté démocratique de la chose a été respecté. J'espère avoir répondu à votre question.  
Y a-t-il d'autres questions s'il vous plaît ?

### **Intervention Dominique SAUNIER**

Moi, je viens vous parler de l'histoire de la taxe à l'hectare sur certains CTL, en l'occurrence le CTL 18 puisque c'est l'endroit où je chasse.

Il s'avère qu'on a une chasse qui est au bord de l'Allier et que les sangliers, d'un côté, ont de la forêt donc pas grand-chose à manger et de l'autre côté, là où on chasse, de la culture. En ce qui nous concerne, on fait les battues du mois de juillet jusqu'au mois de mars, ce qui est demandé. Bien entendu, on chasse tous les 15 jours parce que du moment où on fait bouger les sangliers, ils sont une quinzaine de jours sans revenir, on fait tout le nécessaire possible et on se voit taxés d'un prix à l'hectare pas possible, augmenté de 7 fois ! Je suis d'accord, on a beaucoup de sangliers et qu'il y ait une augmentation, je l'admets mais à la hauteur où elle est, je trouve cela un petit peu important, trop important. C'est tout ce que j'avais à dire.

Nous sommes des chasseurs respectueux de tout ce qui doit être fait et nous nous voyons taxés un maximum. C'est tout !

### **M. Bernard PERRIN**

Cette modification de la taxe à l'hectare n'est pas une punition Monsieur. Simplement, on a voulu que les gens qui avaient beaucoup de sangliers pour X raisons, vous par votre situation géographique parce que de l'autre côté il y a les forêts, le Cher, et puis il y a le Bec d'Allier, les francs-bords qui font que vous avez du sanglier et vous en profitez, du moins, certaines chasses là-bas en profitent largement puisqu'il y a quand même –il ne faut pas l'oublier– des chasses qui n'ont que du maïs, qui n'ont que 5/6 hectares de bois qui font quand même 40, 50, 60 sangliers sur votre secteur, je pense que c'est votre secteur donc il paraît normal, si je puis dire, que la taxe à l'hectare soit plus élevée chez vous qu'ailleurs où il n'y a pas de sangliers. Alors j'en conviens c'est toujours déplaisant d'avoir des augmentations mais malheureusement des dégâts sont commis ici, vous avez quand même des dossiers qui ont été ouverts, énormément sur les maïs comme tous les ans, ça coûte de l'argent à l'ensemble des chasseurs donc on pensait, et ça a été voté dans ce sens, que la responsabilité même si elle n'est pas directe parce que certains ne cherchent pas à avoir des sangliers mais les autres en profitent, qu'il était plus équitable que la taxe à l'hectare soit plus élevée sur votre secteur.

Évidemment, on peut toujours en discuter. On en a discuté, ça a été approuvé en Conseil d'Administration, vous avez approuvé tout à l'heure la nouvelle mise en place de cette taxe hectare. Voilà ce qu'on peut dire là-dessus. Le fait d'avoir des sangliers et d'en profiter, vous fera payer un peu plus cher et ça paraît plus équitable. Voilà ce que j'avais à vous dire là-dessus.

### **Intervention Dominique SAUNIER**

Le problème qu'on a, c'est qu'on est à la limite de l'Allier, chez qui, ils ne font rien. Ils s'en fichent. On peut bien faire ce qu'on veut de notre côté, on aura toujours des dégâts parce qu'il n'y a que de la culture. On a beau faire tous les prélèvements qu'on veut, on chasse, il y a des moments où on n'a pas les sangliers. Ce problème n'est pas que chez nous, au Nord de la Loire, il y a la même chose avec le Cher.

### **M. Bernard PERRIN**

Nous sommes d'accord, Monsieur.

### **Intervention Dominique SAUNIER**

Dans ces cas-là, j'estime qu'il aurait pu y avoir un consensus de trouvé, qu'on ait une augmentation, d'accord, mais d'augmenter 7 ou 8 fois la taxe, je trouve que c'est exagéré. Si encore on ne faisait pas notre métier, ça va mais là, on le fait et en plus on est pénalisé. Je ne vais pas polémiquer mais je tenais à vous le dire.

### **M. Bernard PERRIN**

D'autres questions ?

### **Intervention Éric ANCERY**

Je voudrais juste parler du blaireau. Je sais que ce n'est pas forcément du ressort de la Fédération mais je vois qu'il y a quand même des gens des services publics. On a un gros problème. Je suis désolé, il y a un vrai problème au niveau des blaireaux. Je sais que c'est un animal qui est chassé, mais on ne pourrait pas relancer un petit peu parce qu'on en voit de plus en plus. C'est un animal qu'on ne voit pas la journée ou très peu mais il y a des trous partout, des terriers ; même sur les routes, des voitures parfois les renversent. Je profite de votre présence pour en parler de façon à relancer un peu la mécanique, savoir si on ne pourrait pas faire quelque chose pour diminuer un peu cette espèce. Merci.

### **M. Bernard PERRIN**

Il est évident que la Fédération et tous les chasseurs sont conscients du problème du blaireau, ce n'est pas un scoop. Le blaireau, aujourd'hui, au lieu d'être régulé, on va avoir tendance à le protéger. Ce n'est pas de notre fait, certes, mais quand on voit aujourd'hui que la période complémentaire de déterrage est mise en cause et on ne sait pas du tout où ça va aller, il est évident que ça ne va pas dans le bon sens.

C'est un animal nocturne donc à la chasse, il y a très peu de prélèvements hormis par les voitures, il est en nette augmentation, il crée des dégâts, il crée du désordre, souvent les chasseurs payent parce que quand il y a du sanglier, des dégâts de sangliers avec des dégâts de blaireaux, c'est toujours difficile de faire la part des choses donc effectivement, c'est un fléau et ça va s'amplifier. Alors, quoi faire hormis remonter des dossiers et notamment les dossiers agricoles de dégâts, des dossiers où il y a vraiment des choses qui peuvent être notifiées, remonter ça au niveau de l'Administration pour pouvoir garder cette période complémentaire de déterrage qui régule malgré tout un peu l'espèce. En plus, ce n'est pas un problème nivernais, c'est un problème national. Ceci dit, il faut poser les questions et surtout, Messieurs les agriculteurs, sachez faire remonter l'information auprès de vos instances de manière à ce que nos dossiers soient appuyés, qu'on puisse aller dans le bon sens.

Autre question ?

On remercie Madame EMERY-DUMAS, notre sénatrice, de nous avoir rejoints. On sait que vous avez un droit de réserve, vous ne voulez pas prendre la parole, c'est normal, merci tout de même de votre présence. Encore une fois, ça sera pour la prochaine Assemblée Générale, on vous laissera la parole bien entendu. Je vous remercie encore une fois.

On va laisser la parole à nos différents invités. Je leur rappellerai simplement que le temps nous est compté même si nous n'avons pas pris de retard, même si nous sommes dans le timing. On va donner la parole à Monsieur Olivier LAPORTE, FDSEA.

## **PAROLES AUX INVITÉS**

### **1/ M. Olivier LAPORTE - FDSEA.**

Je prends la parole au nom des agriculteurs du Département. J'excuse Stéphane AUROUSSEAU, mon Président, qui n'a pu venir ce matin.

Déjà, je remercie la Fédération qui nous permet de travailler, de trouver des solutions régulièrement au problème de dégâts de gibiers. Je remercie aussi tous les chasseurs parce qu'on a besoin des chasseurs pour défendre le monde agricole, pour trouver des solutions, pour essayer de diminuer le nombre de dégâts parce que, nous, notre but c'est quand même qu'il y ait le moins de dégâts possibles au niveau du monde agricole. Je voulais aussi vous faire réfléchir à un dégât qui est assez problématique, ce sont nos prairies. Pour vous donner un exemple, si un matin vous vous réveillez et que votre pelouse est abîmée par des trous de sangliers, la remettre en état ce n'est pas si facile que ça. Nous, c'est un peu dans ce sens-là aussi de voir nos prairies abîmées régulièrement, remettre en état et ça recommence derrière encore et encore, c'est du temps passé. Pendant ce temps-là, on ne fait rien d'autre, c'est du matériel qui s'abîme, le tracteur et même le matériel pour remettre en état ou même pour faire le foin après, la faneuse etc., les trous restent quand même régulièrement. Il faut plusieurs années pour que ça parte. Tout ça, ce n'est pas simple. On a besoin des chasseurs, on a besoin aussi, notamment dans les points noirs, que ça diminue. Les points noirs, ça veut dire qu'il y a du sanglier, des dégâts et des fois les chasseurs ne font pas leur maximum pour trouver des solutions. Avoir encore autant de sangliers au moins de mars dans ces zones-là, ce n'est pas possible ! Il faut qu'on trouve des solutions. Est-ce qu'il faut augmenter le montant de la bague ? Est-ce qu'il faut aider un peu plus les agriculteurs pour remettre en état ? Il faut qu'on arrive à trouver des solutions un jour ou l'autre et qu'on puisse diminuer les dégâts.

Bien entendu, l'autre problème ce sont les blaireaux. Comme cela a été dit précédemment, il y en a de plus en plus. L'autre gros souci au niveau de l'élevage c'est la tuberculose. On voit ce qui se passe en Côte-d'Or, c'est ce dont on a peur. On va essayer de faire remonter une fois de plus encore au niveau du Ministère, avec les Chambres d'Agriculture, n'est-ce pas Éric ? Il faut qu'on arrive à trouver des solutions à ce niveau-là pour essayer de réguler cet animal.

J'espère que la nouvelle campagne va être un peu plus apaisante et qu'on puisse avoir un peu plus de réussite au niveau des pourcentages d'attribution de gibiers, qu'il y ait un peu plus de réussite à ce niveau-là. J'espère qu'on arrivera à plus de 4 000, plus de 5 000 sangliers prélevés parce qu'il y a quand même une augmentation du sanglier sur le terrain depuis une dizaine d'années mais on ne prélève pas plus alors où va-t-on s'arrêter ?

### **M. Bernard PERRIN**

M. LAPORTE, la Fédération a bien entendu et donc sachez que nous sommes toujours à votre écoute et on essaiera toujours de trouver des solutions dans le bon sens qui satisfassent les 2 parties. On va donner la parole à Monsieur Éric BERTRAND, Chambre d'Agriculture.

Je voudrais saluer l'échange de qualité que nous entretenons avec la Chambre d'Agriculture, un coup de téléphone, un mail et nous pouvons avancer, merci Éric pour ce travail constructif entre nos 2 structures.

## **2/ M. Éric BERTRAND - Chambre d'Agriculture**

C'est vrai qu'on est utilisateurs du même territoire alors inévitablement quand il y a des utilisateurs d'un même territoire ça peut amener un certain nombre de conflits d'intérêts et de conflits d'utilisation. Jusqu'à maintenant, je pense qu'effectivement on a toujours réussi à les gérer avec des hauts et des bas.

Dans ce que j'ai entendu ce matin, je ne peux que vous réaffirmer notre soutien. Vous avez évoqué entre autre les points noirs, je pense qu'on avait bien travaillé sur la définition des points noirs, sur la façon de pouvoir sortir des points noirs. Effectivement ce n'est pas acceptable qu'un point noir reste un point noir et je ne peux qu'être d'accord avec vous quand vous demandez aux chasseurs dès le 1er juin d'être efficaces sur la gestion des populations dans ces zones-là.

Je vais revenir quand même quelques instants sur la problématique des dégâts de gibier. M. MARTIN, je ne pensais pas qu'un jour on aurait été d'accord tous les 2 mais effectivement le niveau de prix fait que votre budget dégâts n'a pas complètement explosé mais si les prix revenaient à des niveaux qui puissent être acceptables pour nous, ce serait une augmentation très significative de votre budget dégâts donc il faut absolument qu'on soit capable, vous comme nous, de limiter le plus possible ce budget dégâts.

En ce qui concerne encore la fixation des dégâts, 2 problématiques :

- Il y a ceux qui produisent des céréales, des productions végétales pour les vendre. Là, bon an, mal an, même si on n'est pas toujours évidemment sur la même longueur d'onde que vous, les prix sont les prix du marché.
- Il y a ceux qui produisent des céréales pour les autoconsommer. Là, nous avons toujours des petits soucis puisqu'effectivement le prix du marché ne correspond pas au prix de rachat que doivent faire les agriculteurs qui ont diminué leur production.

Sur les fixations de dégâts de gibier, je pense qu'on verra là aussi de plus en plus de productions -j'allais dire exotiques mais elles ne le sont pas obligatoirement- qui sortent un peu du panel de productions pour lesquelles on a, sans problème, des tarifs nationaux et il faudra qu'on se réfère au système des contrats vraisemblablement. On essaiera de faire passer le message dans le milieu agricole pour qu'effectivement les contrats soient des contrats de production qui puissent être pris en compte par les indemnités. Mais on va se retrouver encore une fois avec des productions style pois chiches, avoine brésilienne, que sais-je encore..., qui risquent de nous poser des petits soucis pour estimer les dégâts. Autre élément sur lequel il va falloir qu'on travaille, c'est sur le prix des productions biologiques -on est très embêtés avec le prix des productions biologiques- et sur le prix des productions pendant les 3 années de conversion à l'agriculture biologique pour les agriculteurs concernés. Sur ces dossiers-là, je ne doute pas qu'on arrivera encore une fois à rapprocher nos points de vue.

On est utilisateurs du même territoire donc inévitablement on peut avoir des problèmes de différence d'appréciation sur ces territoires-là mais quoi qu'il arrive que ce soit la chasse ou l'agriculture, on est quand même dans le même bateau pour un certain nombre de dossiers et de dossiers impactant lourdement nos activités, je veux évoquer tout ce qui est l'image de nos professions, de nos activités de loisirs face à la Société qui s'éloigne de plus en plus de ces activités-là. Alors que ce soit les non-chasses, que ce soit les non-viandes, que ce soit les vegans, je pense qu'on a quand même intérêt et même

plus qu'intérêt, ça va être vital pour nos activités, à pouvoir travailler ensemble et pouvoir expliquer qu'on n'est pas d'affreux jojos, qu'on n'est pas des tortionnaires du vivant et qu'on puisse faire valoir notre vocation à vivre et à travailler dans le milieu rural. Il y a cet aspect-là qui pour nous devient plus que prégnant, producteurs agricoles, et puis il y a tous les aspects autour de l'environnement. Vous avez évoqué la réserve régionale de la Loire, effectivement, je suis dans le même état d'esprit que vous, les consultations on y a répondu, on avait peu ou prou les mêmes arguments, on ne peut pas dire qu'on ait été véritablement écoutés à défaut d'être entendus.

Il y a un dossier sur lequel on a inévitablement nécessité de travailler en commun, j'ai découvert ça, ce matin, je ne savais pas que ça existait, mais les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ça veut dire, je pense, plein de choses qui peuvent nous emmener dans des impasses assez rapidement. Alors on a évoqué le blaireau. Moi, le blaireau, ça doit faire 20 ou 30 ans qu'à chaque fois qu'un préfet arrive dans la Nièvre, je lui signale qu'on a un problème de blaireau, que c'est une espèce qui est gentille comme tout, qui est chassable et qui est nocturne mais qu'on n'a pas le droit de chasser la nuit. Tous les préfets auxquels je l'ai dit -en principe tous les 2 ans quand ils viennent- me disent ce n'est pas possible on va faire évoluer. Ça a évolué... les populations, ça oui elles ont bien évolué.

Effectivement je reprendrais ce qu'a dit Olivier, ça peut être pour nous des soucis sanitaires et c'est une espèce qui se doit d'être régulée. Il faut absolument qu'on arrive à réguler cette espèce-là.

Il y a d'autres espèces qui n'ont peut-être pas encore nécessité à être régulées dans notre Département mais dont on commence à voir pointer le bout du nez ou le bout des oreilles, vous avez compris ce que je veux évoquer. Dans les espèces qui nous embêtent, vous l'avez évoqué, il y a évidemment les renards et dans la mesure où on risque d'avoir assez rapidement dans le Département des développements de productions avicoles de plein airs, ça sera un problème qui peut être très impactant sur la production.

Il y a une autre bestiole qui est venue me dire bonjour une fois ou deux cet hiver et qu'il faudrait quand même qu'on évite de laisser trop s'installer parce que je pense qu'elle est complètement incompatible avec nos activités et avec la vôtre, je veux évidemment parler du loup.

Ce sont les deux, trois points que je souhaitais évoquer avec vous, bonne fin d'assemblée et merci beaucoup.

### **3/ M. Alban de MONTIGNY - Syndicat des Propriétaires Forestiers**

Merci Président de me laisser m'exprimer devant votre Assemblée, c'est d'ailleurs une attitude qui est en phase avec ce que je voulais dire.

Les forestiers et les chasseurs ont des intérêts croisés qui peuvent être contradictoires. Nous ne réglerons pas nos problèmes par des conflits mais par le dialogue dans les CTL, au niveau de la Fédération ou avec l'Administration. Le Syndicat des Sylviculteurs nivernais sera toujours prêt au dialogue avec les chasseurs et avec la Fédération même si nous ne sommes pas toujours d'accord.

À propos de l'équilibre sylvo-cynégétique, je trouve que c'est un mot qui est bien caractéristique de notre époque car il évoque un problème sans le définir ce qui permet de nombreuses discussions sans vraiment savoir de quoi on parle. Qu'est-ce que l'équilibre sylvo-cynégétique ? En tous cas, ce n'est certainement pas la même chose

pour le chasseur qui veut prioritairement tirer et ramener du gibier à chacune de ses sorties ou pour le chasseur qui est soucieux de la pérennité de son territoire sur le long terme.

Je voudrais faire là, 3 observations. La Nièvre a la chance d'offrir pour la chasse des territoires variés et giboyeux voire même parfois trop giboyeux pour certains forestiers. Votre Fédération souhaite le maintien des chasses locales, c'est un objectif que je partage mais on commence à voir dans le département des chasses commerciales ou quasi commerciales.

Pour ma part, je ne souhaite pas que les forêts de notre département deviennent trop souvent encloses comme réserves de chasse comme on peut le voir pas si loin de chez nous. Le prochain Schéma Départemental de Gestion Cynégétique devra être bien réfléchi justement autour d'une population de gibiers acceptable par tous c'est-à-dire un bon équilibre sylvo-cynégétique pour éviter de tels excès. Compte tenu des populations actuelles, la multiplication du gros gibier ne peut plus être une fin en soi.

J'ai bien noté que les chevreuils n'occasionnent que 2 % des dégâts indemnisés mais je rappelle que les dégâts forestiers ne sont pas indemnisés et que les chevreuils posent un vrai problème pour les plantations forestières.

Enfin, je voudrais terminer sur un sujet qui me tient à cœur et je reprends un peu, là, ce qui a été dit par la Chambre d'Agriculture. Les agriculteurs, les forestiers, les chasseurs et les pêcheurs doivent rester des acteurs incontournables du monde rural même si certains aimeraient bien nous contourner. Ce sont eux ou leurs ancêtres qui ont façonné notre territoire, ils l'ont fait en fonction des contraintes économiques qu'ils avaient. Et je souhaite que nous gardions une certaine mainmise sur nos territoires pour qu'ils ne soient pas considérés prioritairement comme des réserves soit pour la protection de telle ou telle espèce, soit pour des citoyens en manque d'espaces verts. Merci de votre attention.

#### **4/ M. Sylvain MATHIEU - Vice-président du Conseil Régional**

Merci d'avoir invité le Conseil Régional, je dois bien vous avouer pour le Morvandiau et le Nivernais que je suis, c'est un grand honneur et un vrai plaisir d'être ici parmi vous aujourd'hui, d'abord parce que je suis un nouvel élu du territoire. Je suis Vice-président en charge de la forêt, de la filière bois, de la montagne et des parcs. Mais je suis aussi chasseur, je suis né dans une famille de chasseurs, j'ai deux grands-pères qui étaient des fous de chasse et voilà, ça fait partie de ma vie.

Cette Assemblée Générale de la Fédération Départementale, j'en ai souvent entendu parler par mon père qui a été pendant 10 ans Président de la Société Communale de Chasse d'Arleuf.

Que vous dire ?

Un petit mot sur la Région, je pense que c'est important, surtout que vous avez évoqué le Conseil Régional, je vais essayer d'apporter quelques réponses. J'ai bien conscience que pour beaucoup d'entre vous, la Région est quelque chose d'un peu lointain, un peu abstrait, à plus forte raison après l'élargissement à l'Est avec la fusion avec la Franche-Comté. J'aimerais juste vous dire quelques mots.

La Région, en réalité, est présente partout, tout le temps. Elle est derrière beaucoup de choses qui se passent sur notre territoire, on ne s'en rend pas forcément compte. Je vais prendre quelques exemples. Si on prend le TER, on achète un billet à la SNCF et pourtant derrière le financeur c'est la Région. Quand on envoie les enfants dans les lycées, on a

affaire à l'Éducation Nationale, c'est l'interlocuteur mais derrière le financeur des lycées, c'est la Région. Dès qu'on parle de développement économique, d'emplois, de formations professionnelles, on n'a pas forcément affaire en première ligne à la Région mais elle est toujours derrière. C'est encore plus vrai depuis la loi NOTRe qui a renforcé le rôle des Régions en matière de développement économique. C'est un simple rappel.

En ce qui concerne le sujet du jour, la chasse, je tiens à préciser que moi, dans ma vice-présidence à la Région, j'ai en charge la forêt mais je n'ai pas la chasse, c'est ma collègue en charge de l'environnement qui a la chasse. La Région intervient sur ce sujet au titre de sa compétence en matière de biodiversité.

C'est l'occasion pour moi de répondre à votre interpellation Monsieur le Président. Effectivement, le Conseil Régional a réduit la subvention qu'il versait aux Fédérations de Bourgogne pour une raison simple à comprendre, c'est que les Fédérations de Franche-Comté ne percevaient aucune subvention auparavant et donc on a partagé l'enveloppe avec les Francs-Comtois. J'ai bien conscience que ma réponse ne doit pas vous satisfaire mais en tout cas c'est l'explication que je peux fournir. Je tiens à rappeler qu'il n'y a pas beaucoup de collectivités malgré tout qui vous subventionnent et je crois que ça reste quand même la première.

Pour terminer, pour moi, il y a plusieurs manières de considérer la chasse. Je pense qu'avant tout, c'est d'abord une passion pour beaucoup d'entre nous. Cette passion, je sais ce que c'est. Je sais ce que c'est d'être mordu de la chasse. Je pense aussi que c'est un engagement. Après la passion, c'est un engagement et pour beaucoup d'entre vous, présents ici aujourd'hui, si vous êtes présents c'est aussi que vous avez pris des responsabilités dans vos Sociétés de Chasse et ça, je tiens à vous féliciter, à vous remercier parce qu'on est dans une Société où malheureusement l'individualisme triomphe et on peine à trouver des bonnes volontés, dans toutes les Associations quel que soit le domaine, pour se mettre au service des autres. Vous en faites partie, j'aperçois mon ami Jean-Jacques BROSSARD, Président de la Société Communale de Corancy. Jean-Jacques, ça fait, je pense, plus de 30 ans que tu es Président de ta Société, tu donnes de ton temps, je sais que ce sont des soucis, des tracas, ce n'est pas un long fleuve tranquille. En tout cas, merci à vous et félicitations pour cet engagement.

Et puis il y a une troisième manière de considérer la chasse, ça a été évoqué, c'est aussi pour notre territoire que ce soit la Nièvre ou la Région de Bourgogne Franche-Comté, ça peut être un élément d'attractivité et c'est un élément de tourisme. Alors je sais qu'il y a un débat, ça a été évoqué par Alban de MONTIGNY, il faut préserver les petites chasses locales, j'en suis convaincu et je le défendrai toujours. Après si la chasse peut aussi apporter, attirer des touristes, des gens qui ont un certain pouvoir d'achats et qui peuvent faire vivre une activité sur notre territoire, je pense qu'il faut peut-être aussi ne pas complètement l'écartier et essayer d'en tirer profit. Voilà, en tout cas je vous remercie de m'avoir accueilli, je vous remercie de votre attention.

### **M. Bernard PERRIN**

M. Sylvain MATHIEU, nous avons bien compris que le gâteau a été divisé en 8 au lieu de 4 auparavant ce qui fait que de 45 000 euros, on est passé à 10 000 euros. Je pense que peut-être et nous en serions ravis en tant que chasseurs et en tant que Fédération si le Conseil Régional -comme certains Conseils Régionaux qui allouent bien plus de 10 000 euros, on parle même de millions d'euros- pouvait faire un petit geste.

La parole va être donnée à Monsieur Daniel BARBIER qui va s'exprimer non pas en tant que Conseil Départemental puisque nous sommes en période de réserve électorale mais en tant que Président de l'Union Amicale des Maires de la Nièvre.

Cher Daniel, tu fais partie des rares élus nivernais chasseurs qui connaissent notre pratique et le travail effectué au niveau de la Fédération. Je souhaite que tu clôtures ainsi nos travaux. Je vais revenir un peu sur ce que j'ai dit tout à l'heure à M. Sylvain MATHIEU, si pour la saison prochaine tu pouvais trouver quelques deniers supplémentaires pour la Fédération en supplément des 3 000 € que tu nous alloues pour le suivi sanitaire, les chasseurs nivernais t'en seraient très reconnaissants. Je te donne la parole.

#### **5/ M. Daniel BARBIER**

C'est toujours un plaisir partagé de retrouver des visages connus et appréciés lors de cet inévitable rendez-vous que constitue l'Assemblée Générale qui est évidemment un moment fort dans la vie des chasseurs nivernais.

C'est surtout aussi, pour nous, l'occasion de rappeler que notre beau Département dispose d'un patrimoine cynégétique assez exceptionnel, qu'évidemment la diversité géographique de notre territoire et celle de nos gibiers y sont bien sûr pour quelque chose. Il ne faut pas oublier que ce sont d'abord les hommes et les femmes, par leur ténacité, leur sens de l'observation, leur connaissance de la nature et des animaux, qui ont su adapter la chasse. Il y a une phrase qui me plaît : " toute chasse est belle quand elle respecte le gibier et l'ordre de la nature". Ce patrimoine nivernais, nous l'avons en commun, nous le partageons et il est notre lien.

Je me permettrai d'ajouter que la relation humaine est belle et que les chasseurs sont heureux quand ils sont dans leur cabane avec une place de cœur, évidemment, pour les chiens et la troisième mi-temps qui est toujours un moment important que nous aimons décliner assez régulièrement dans nos lieux respectifs de chasse.

Sur ce qui a été dit ce matin, je crois qu'il y a 2 ou 3 idées fortes qui ressortent. Se sentir en confiance c'est une chose, tout faire pour l'être en est une autre et je crois que c'est aussi l'occasion pour nous de souligner tous les efforts qui sont faits en terme de formation, en terme de sécurité sur l'utilisation des armes. Effectivement, nous manipulons des engins qui sont dangereux.

C'est surtout aussi l'occasion de faire un focus particulier sur la plus belle -me semble-t-il- des initiatives qui a été prise au cours des dernières années à savoir le Permis à 0 €. Je crois que c'est la plus belle des réussites et c'est sûrement l'investissement le plus efficace qui aura été fait pour assurer la pérennité de la chasse nivernaise. J'ai un exemple, très proche, dans mon entourage, que je veux partager avec vous. J'ai quelqu'un qui m'est cher, qui, à 73 ans, a passé le permis l'année dernière, et il est devenu un passionné et un défenseur acharné de notre pratique. Je crois qu'on lui a redonné une bonne dizaine d'années de vie supplémentaire par rapport à ce qu'il pouvait escompter auparavant. Ce n'est qu'un exemple mais il vient conforter un peu cette très belle initiative.

Effectivement, le Président l'a souligné, le Conseil Départemental reste un partenaire fidèle avec des moyens certes limités notamment en mettant à disposition notre laboratoire départemental qui reste un petit joyau et nos interventions dans le cadre du réseau SAGIR.

En tant que Président de l'Union Amicale des Maires, Association type loi 1901 fédérant l'ensemble des Communes nivernaises pour faire en sorte que les élus puissent se retrouver pour échanger, pour s'informer, sachez que nous vous exprimons toute notre

reconnaissance et notre gratitude. D'autre part, nous avons l'occasion de nous retrouver régulièrement à votre siège social pour un certain nombre de rencontres et aussi pour tout le lien social que vous véhiculez sur nos territoires respectifs et au niveau de nos petites communes, nous en avons bien besoin.

À titre personnel, en tant que chasseur, il me suffirait de fouiller dans un ramassis de souvenirs pour vous raconter encore de belles anecdotes qui me sont arrivées cette année. Ça pourrait être un peu long.

Mais comme vous tous, heureusement, les souvenirs de chasse offrent l'heureuse particularité de perdre toute amertume avec le temps.

### **REMISE DES MÉDAILLES - M. Bernard PERRIN**

Nous voici quasiment à la fin de nos travaux, je vous demande encore quelques instants d'attention car nous souhaitons honorer quelques chasseurs pour l'implication qu'ils ont pu avoir dans la chasse nivernaise.

Merci aux sonneurs de bien vouloir s'approcher de l'estrade et je demande aux personnes suivantes de bien vouloir nous rejoindre, nous allons donc procéder à la remise des médailles.

Si Messieurs les sonneurs veulent bien s'avancer.

Je vais nommer les personnes :

- M. Philippe DE ROUALLE
- M. Philippe GAUTHIER
- M. Guy MALTAVERNE
- M. Jean MICHEL

Veuillez monter sur l'estrade s'il vous plaît.

Pour la médaille de M. Philippe DE ROUALLE, s'il vous plaît, les sonneurs pourrez-vous tout à l'heure sonner la fanfare de la famille de ROÛALLE, la Roüalle dite aussi Les Échos d'Ardillières qui est également la fanfare de l'équipage du Rallye Pique Avant Nivernais. Vous sonnerez ensuite les honneurs bien entendu.

### **M. Guy ROBLIN**

M. de ROÛALLE, vous connaissez les liens très forts qui me lient avec l'équipage depuis très longtemps et croyez-moi, c'est un véritable plaisir pour le Président et moi que de vous remettre cette médaille.

### **M. Bernard PERRIN**

M. Philippe GAUTHIER. Philippe, je suis vraiment heureux de te remettre cette médaille. On connaît tous ton implication dans le domaine du petit gibier et ce que la poule naine représente pour toi. On souhaite que nous puissions réussir à faire quelque chose au niveau du petit gibier grâce à ton investissement. Je te remercie vraiment pour tout ce que tu as fait pour la chasse nivernaise. Voilà Philippe.

M. Guy MALTAVERNE. Tout ça c'est la chasse, la vénerie d'un côté et le petit gibier de l'autre qui prend le dessus avec 2 représentants pour les médailles.

Guy, encore une fois, tu es Président de cette Association Petit Gibier, félicitations et qu'on puisse avancer ensemble pour le petit gibier même si, aujourd'hui, le sanglier

prend le dessus mais en forçant un peu, on va arriver à faire quelque chose. Félicitations Guy et merci pour ton dévouement pour la chasse.

**M. Guy MALTAVERNE**

Je voulais simplement vous dire un grand merci. Quand j'ai arrêté de travailler pour le Ministère de l'Agriculture, j'ai commencé à travailler pour la chasse. Ça va faire une douzaine d'années maintenant que vous me voyez tous les ans et je vais peut-être bien continuer quand même.

**M. Bernard PERRIN**

M. Jean MICHEL. Jean MICHEL, tu es plus vieux que moi à la Fédération parce que ça fait quelques décennies que tu œuvres. Tu es le seul, je crois, de la Nièvre à avoir eu 3 médailles, celle-ci, c'est la médaille de vermeil. Vermeil aujourd'hui ! Bravo.

Guy me disait tout à l'heure au creux de l'oreille que quand il va vraiment partir à la retraite pour de bon, lorsqu'il ne sera plus présent, ça va nous faire quand même un sacré trou !

Encore une fois, merci pour tout ce que tu fais pour la chasse. A priori, tu es parti à la retraite il n'y a pas très longtemps mais à la Fédération, moi, je n'ai pas vu de différence. Je n'ai pas trop de recul là-dessus mais c'est ce qu'on me dit. Encore merci pour ta présence, pour ton bénévolat et puis ton savoir-faire aussi. Merci.

**M. Jean MICHEL**

Je vous remercie. Tout ce que je fais, je le fais de bon cœur et puis ça me passe mon temps aussi. Tant que la santé me le permettra, je continuerai. Je vous remercie.

**M. Bernard PERRIN**

Nous allons prendre une photographie des 4 médaillés ensemble.

Merci à vous. Nous arrivons à la fin de cette Assemblée Générale, pour une fois elle ne se terminera pas très tard, c'est très bien.

On essaiera de s'accrocher tous les ans à tenir ce timing si on le peut bien entendu. Merci à toutes et à tous, la date est déjà fixée pour la saison prochaine, donc rendez-vous le 21 avril 2018. Nous allons essayer la saison prochaine de changer la formule c'est-à-dire qu'après l'Assemblée Générale -ça sera un essai à confirmer- il y aura de servi un buffet froid gratuit pour l'ensemble des participants. Je ne sais pas si cette formule plaira, encore une fois, nous allons faire un essai. Cela permettra peut-être au lieu d'avoir 300 personnes d'en avoir 400 dans la salle et si le repas est bon, ça va se dire et on sera peut-être 500, 600 ou 700.

C'est à confirmer mais on saura vous le dire en temps utile.

Merci à tous et bon vote pour demain, allez bien voter, la chasse aussi en dépend.

Merci à vous tous.